



Prangins, le 4 mai 2022

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 4 mai 2022

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications du délégué de l'ORPC (Office régional de Protection civile)
6. Communications de la déléguée du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)
7. Communications du délégué de la PNR (Police Nyon Région)
8. Communications du délégué de la SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)
9. Communications de la Municipalité
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Sébastien Rumley « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Rachel Cavargna Debluë :
« Valse des employés communaux : que se passe-t-il ? »
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Ursula André et du Conseiller Jacques Auberson « Une salle, deux salles, trois salles... ou l'imbroglio des locations de salles »
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins ? »
14. Propositions individuelles et divers
15. Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et les représentants de la presse.

1/ Appel

Avec 47 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 46 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : MM. Samir Abid, Marc Baumgartner, Daniel Bujard, Rémy Cochet, André Fischer, Pawel Grabarz, Kaya Guner, Vanni Vogel.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 45 oui et 1 abstention.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022

La discussion est ouverte.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, à la page 152, sous service urbanisme, au milieu du 3^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire le service social *tenu par la Conseillère d'Etat Madame Rebecca Ruiz*.

A la page 145 dans son intervention, M. Blaise Cartier voulait parler de fibre amiante et non de fibre ciment.

A la page 142, M. Bernard Jeangros fait remarquer une petite coquille. A la 5^{ème} ligne, il y a lieu de lire 20 l/s par hectare.

Page 158, 4^{ème} paragraphe, fin de la dernière phrase, M. Régis Bovy signale que c'est le Conseil qui désapprouve, il faut donc lire *qu'il désapprouve*.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE fait voter le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022, tel que modifié.

Vote

**Le procès-verbal, tel que modifié,
est accepté par 42 oui, 0 non et 4 abstentions.**

4/ Communications du Bureau

La PRESIDENTE informe que les votations du 10 avril se sont déroulées dans de bonnes conditions. Avec 896 votes valables, le taux de participation à Prangins a été de : 39.71%

La PRESIDENTE remercie le Bureau ainsi que les conseillers venus en renfort pour le dépouillement. Un repas a été organisé le 29 avril aux Abériaux pour remercier les personnes qui ont aidé au dépouillement des élections du 20 mars et du 10 avril.

Un recours concernant la brochure explicative, envoyée aux habitants de Prangins au sujet du référendum sur le taux d'imposition, a été envoyé à la Préfecture du district de Nyon par le Comité référendaire, avec copie adressée à la PRESIDENTE. La Préfecture a rejeté ce recours car les brochures avaient déjà été envoyées à la Poste pour distribution. Une décision sur le fond est encore en cours. La PRESIDENTE informera le Conseil dès qu'elle aura été rendue.

Le Bureau du Conseil a approché la Municipalité pour demander l'ajout, si nécessaire, de 2 séances supplémentaires d'ici la fin de l'année. Une au 15 juin, pour réserver la séance du 24 juin à la Gestion et aux Comptes et une autre au 30 novembre, pour réserver la séance du 7 décembre exclusivement au Budget.

La PRESIDENTE lit la réponse de la Municipalité :

*Madame la Présidente du Conseil communal,
Dans sa séance du 28 mars 2022, la Municipalité a examiné la demande du Bureau du Conseil communal de passer le nombre de séances du Conseil communal de Prangins de 8 à 10 séances pour l'ensemble de la législature (votre courriel du 25 mars 2022 ci-après).*

La Municipalité est défavorable, de manière unanime, quant au principe général de passer de 8 à 10 séances pour l'ensemble de la législature. En effet, l'Exécutif constate que les communes de Rolle et Gland agendent en principe 8 séances du Conseil communal par année et la commune de Nyon 9 séances du Conseil communal par année. Or, ces communes ont un nombre global de préavis et d'interventions parlementaires (interpellations, postulats, motions) à traiter qui est égal ou supérieur à celui de Prangins. Par conséquent, l'Exécutif estime qu'une réflexion menée en 2022 devrait pouvoir permettre à notre commune de s'organiser avec 8 ou 9 séances du conseil communal par année dès 2023.

Pour l'année 2022, la Municipalité a bien pris note de votre souhait d'ajout de deux dates de séances optionnelles « save the date », la première le 15 juin 2022 avant la séance de fin juin et la deuxième en décembre 2022 et ne s'y oppose pas. En espérant avoir ainsi répondu à votre proposition, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil communal, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Elisabeth Jordan – Secrétaire municipale remplaçante

La séance du 15 juin a été confirmée. Deux rapports de commissions seront prêts pour cette séance, à savoir celui du préavis 10/22 - demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium et celui du préavis 11/22 - demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023.

La PRESIDENTE rappelle à tous les membres du Conseil qui veulent faire usage de leur droit d'initiative par le biais de postulats, motions ou interpellations d'envoyer les documents y relatifs au plus tard au 6 juin pour qu'ils soient mis à l'ordre du jour de la séance du 15 juin.

Les objets qui ne sont pas prêts au 6 juin seront tous agendés à la séance de septembre.

Le vendredi 15 avril, la Municipalité a déposé les préavis 12/22 -demande de crédit de CHF 50'400 TTC pour le remplacement d'un véhicule de transport et d'entretien à l'usage du service Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts en conformité du plan de renouvellement des véhicules et le préavis 14/22 -choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de L'ASSE, à Nyon et demande d'un crédit d'étude de CHF 121,000 TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs. La composition de la Commission qui va rapporter sur le préavis 12/22 est la suivante : Mme Clotilde Vulliemin– Alliance libérale de Prangins, Mme Viktoria Temesi – Entente pranginoise, M. Olivier Binz – Entente pranginoise, Mme Yvonne Brechon – Alternative pranginoise.

La composition de la Commission du préavis 14/22 avait déjà été annoncée pendant la séance du 23 mars.

Le préavis 13/22 Rapport de Gestion a été transmis par voie électronique et la version papier a été distribué ce soir.

Pour terminer, la PRESIDENTE revient sur le dépôt en fin de séance du 23 mars de l'interpellation de M. Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins » Après vérification auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), et contrairement à ce qui avait été affirmé lors de la séance, une erreur de procédure a été commise. Selon le règlement du Conseil communal de Prangins à l'article 28, il est stipulé « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour ». Dès lors, dès que l'ordre du jour a été voté, il n'y a plus de modifications possibles. Les sujets qui viennent s'ajouter seront tous rapportés à la séance suivante.

5/ Communications du délégué de l'ORPC (Office régional de Protection civile)
M. Marc Pittet donne lecture des communications (voir annexe).

6/ Communications de la déléguée du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)
Mme Marina Parashkevova donne lecture des communications (voir annexe).

7/ Communications du délégué de la PNR (Police Nyon Région)
M. Louis de Bourbon Parme donne lecture des communications (voir annexe).

8/ Communications du délégué de la SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)
M. Peter Dorenbos donne lecture des communications (voir annexe).

Avant de passer la parole à Madame la Syndique, la PRESIDENTE rappelle que la parole n'est pas donnée aux membres du Conseil pendant les communications de la Municipalité. Le point 14 – Propositions individuelles et divers leur est réservé à cette fin.

9/ Communications de la Municipalité
Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, prend la parole.
« Je vous prie d'excuser l'absence de Mme la Municipale Alice Durnat-Levi, retenue par une séance sur la biodiversité, qui nous rejoindra plus tard dans la soirée.

J'en profite pour annoncer que Mme Durnat-Levi, en sa qualité de vice-présidente, et moi-même, en qualité de Syndique, avons eu le plaisir de représenter la Municipalité de Prangins aujourd'hui dans le cadre de la visite des 7 membres du Conseil d'Etat dans le district de Nyon. La partie officielle de cette manifestation se déroulait sur le magnifique campus qui abrite l'institut le Rosey, au sein du fameux centre culturel Carnal Hall.

Service Administration générale & relations extérieures

1/ Bâtiment de la Poste :

En réponse à la simple question concernant le bâtiment de la poste, la Municipalité n'a à ce jour pas d'idée de l'avenir réservé à ce dernier. Toutefois, si le propriétaire souhaitait mettre ce bâtiment en vente, la Municipalité pourrait, si elle le souhaite,

faire usage des dispositions relatives au droit de préemption, prévues par la loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif (LPPPL), qui permettent aux communes d'acheter de manière prioritaire un bien-fonds (bâti ou non bâti) mis en vente et déjà affecté en zone à bâtir légalisée, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique (LUP). Il ne s'agit pas d'une expropriation, mais d'un achat respectant les conditions fixées entre le vendeur et l'acheteur initialement prévu. La Municipalité va toutefois se renseigner pour savoir si le propriétaire envisage de vendre son bien.

2/ Liste des préavis planifiés pour la législature 2021-2026

Vous avez reçu dans les documents distribués ce jour, la liste des préavis que la Municipalité projette de présenter au Conseil communal pour acceptation durant la législature 2021-2026. Cette liste de préavis distingue les projets financés par les taxes affectées à ceux financés par les impôts communaux. Cette liste, qui accompagne notre programme de législature 2021-2026 dévoilé fin septembre 2021, vous a été présentée pour la première fois fin octobre 2021 dans le cadre du plan d'investissement pour la législature 2021-2026 présenté dans le préavis du budget 2022. Ce document est le même que celui qui vous a déjà été distribué lors d'un CC précédent mais comme il ne figurait pas dans les annexes du PV, nous avons souhaité vous le distribuer à nouveau. (voir annexe)

Service Urbanisme

1/ Mise à l'enquête travaux RC1

Un crédit d'étude pour la requalification et revalorisation de la route du lac (RC1) a été attribué dans le cadre du préavis 35/2019 accepté par le conseil communal en 2019. La mise à l'enquête des travaux a été déposée ce printemps et est à présent terminée. Deux oppositions ont été déposées : le service Urbanisme va rencontrer les opposants prochainement pour répondre à leurs questions. Pour rappel, la Municipalité aurait pu déposer le dossier pour une mise à l'enquête plus tôt. Toutefois, elle a préféré temporiser, les travaux du pont de la Redoute ayant lieu en 2022, car il n'était pas souhaitable d'envisager deux chantiers routiers de grande ampleur en même temps sur notre territoire. Par ailleurs, il était souhaité que Nyon et Prangins déposent leur mise à l'enquête en même temps pour plus de cohérence. Pour finir les incertitudes au sujet du raccordement de nos eaux usées vers une des deux STEP régionales, soit Nyon ou Gland, plaidait également pour retarder cette mise à l'enquête. Le service de l'Urbanisme va suivre ce dossier jusqu'à ce que les soumissions soient rentrées. Le service Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts, sous la responsabilité de Monsieur le Municipal Bettems, sera étroitement associé à la phase de demande de soumissions. En effet, c'est ce service qui va élaborer le préavis de réalisation qui sera en principe déposé sur le bureau du Conseil communal début 2023.

2/ Stationnement nouveaux logements Orangerie

*En réponse à la simple question concernant les macarons de stationnement et les quelques 120 nouveaux logements de l'Orangerie (situés sous le château), les informations suivantes peuvent vous être fournies. Pour rappel, le plan de quartier "Le Clos", adopté par le Conseil communal en 2012, impose l'application de norme VSS correspondant au maximum **1 place de stationnement par logement**. Cette disposition cantonale a pour objectif la diminution du transport individuel motorisé. Le permis de construire délivré en 2017 respecte cette disposition obligatoire du plan de quartier.*

Dans les faits, même à inscrire au registre foncier une mention obligeant le propriétaire à lier les lots de logement et stationnement, il s'avère difficile d'obliger le propriétaire à associer à chaque bail conclu une place de stationnement : le droit du bail relève du droit privé. Les contraintes à cet égard pourraient relever d'une obligation à la consommation, et n'empêcheraient pas un système de sous-location du stationnement indus.

Renseignements pris, nous avons toutefois constaté que le prix proposé pour une place de stationnement sécurisée et couverte était incitatif (100.- mensuel), et un rappel sera adressé au propriétaire quant à la destination du parking souterrain : autorisé en lien direct avec les logements.

L'attribution des macarons résidents se fait aujourd'hui par le service travaux publics, déchets, voirie et espaces verts à raison de 1 macaron par véhicule. Les dispositions réglementaires en vigueur (2017) prévoient toutefois de pouvoir être modifiées annuellement selon la demande constatée sur les parkings de la Commune. Le service travaux publics, déchets, voirie et espaces verts et mon collègue responsable M. Bettems, pourront donc réexaminer cette politique si en fin d'année 2022 il est constaté des difficultés lorsque les 120 appartements seront loués.

3/ Plan Lumière – Marche exploratoire et atelier participatif

La Municipalité a souhaité se doter d'un plan lumière. Il s'agit d'un outil stratégique permettant d'offrir à la population une ambiance nocturne chaleureuse tout en répondant aux défis environnementaux auxquels elle doit faire face, soit la pollution lumineuse. Le mandat de développer un plan sur une grande partie du territoire a été attribué à l'entreprise Radiance 35, qui a élaboré le plan lumière sur le territoire de la commune de Nyon, notre plan étant toutefois nettement plus modeste que celui élaboré à Nyon. La première partie du développement de ce plan va associer la population pranginoise, en invitant un groupe de citoyens à une marche exploratoire nocturne suivi d'un atelier participatif. Pour ceux d'entre vous qui seriez intéressés, merci de déjà bloquer les dates suivantes dans votre agenda : soirées des 1^{er} juin et 2 juin. Plus de précisions suivront sous format d'un tout-ménage »

Mme Dominique-Ella Christin en a terminé avec ses communications.

En l'absence de Mme Alice Durnat Levi, Municipale, M. Jean-Marc Bettems, Municipal, lit ses communications :

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Familles ukrainiennes : la Commune s'engage avec la contribution active de bénévoles

La Commune de Prangins compte une douzaine de familles ukrainiennes hébergées chez des privés, annoncées à la Commune. Les enfants sont scolarisés et la Commune offre des bons dans les commerces locaux en geste de bienvenue et en soutien aux familles d'accueil, en attendant que l'EVAM puisse contribuer à l'entretien de ces familles.

Elle a ouvert temporairement un lieu pour réceptionner les dons en vêtements, livres (en ukrainien) et jouets. Des sociétés locales de la Commune ouvrent également leurs portes pour des activités, qu'elles en soient chaleureusement remerciées

La Commune tient aussi une liste des personnes bénévoles qui souhaitent contribuer d'une manière ou d'une autre à l'intégration de ces familles, que ce soit pour un accompagnement administratif ou d'activités, des dons, des traductions ou des cours de français. Les cours de français à Prangins vont commencer la semaine prochaine. Elle a aussi établi un guide pranginois des bonnes adresses, liens utiles, actions à entreprendre en arrivant à Prangins, etc..., qui est en cours de traduction aussi en ukrainien et qui figure sur le site internet.

Comme au moment de la pandémie, il est à saluer le mouvement de solidarité spontanée qui s'est manifesté au sein de la commune et que nous sommes heureux, à l'administration, de contribuer à organiser.

Service Environnement

Port : Installation d'un ratelier à paddle supplémentaire et de supports à vélo sur le terre-plein

Comme annoncé au moment du budget, nous sommes en train de prévoir la mise en place d'un ratelier à paddle supplémentaire et de supports à vélo sur le terre-plein côté digue A et digue F. Ceci en lieu d'une place de stationnement et de trois places d'entreposage.

Cela devrait être fait d'ici une quinzaine de jours. »

M. Igor Diakoff, Municipal, prend la parole

Service Culture et sociétés locales

M. Igor Diakoff fait part de la rencontre entre le tenancier du restaurant des Abériaux, le Président du FC Prangins et le responsable des relations avec les sociétés locales afin de négocier des tarifs préférentiels pour le club et les personnes qui assistent aux manifestations de celui-ci.

Service Bâtiments

Il informe que les mises à l'enquête des plans de la crèche et du restaurant scolaire peuvent être consultées jusqu'au 30 mai. Des gabarits ont également été installés sur la parcelle. Ils permettent de juger du volume du futur bâtiment.

A la suite d'une requête du Club nautique de Prangins et de Handivoile, une étude de faisabilité est en cours pour l'installation de cabanons de stockage en faveur des associations et entreprises du port.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal prend la parole

Service Ressources humaines

La Commune est actuellement à la recherche d'un responsable du service bâtiments

Informatique

D'entrée, M. Jean de Wolff de Moorsel, remercie et salue le travail effectué par les employés de la commune. La charge de travail a été conséquente, car il a fallu non

seulement accomplir le travail quotidien mais aussi faire un travail de vérification des données migrées ainsi qu'un travail d'apprentissage sur les nouveaux systèmes hardware (imprimantes et autres), l'ancien fournisseur ayant souhaité reprendre tout le matériel. M. Jean de Wolff de Moorsel poursuit en informant que la migration vers le nouvel outil informatique est terminée. Les éléments suivants sont en cours de finalisation : la gestion du port, la location de salles et la réservation de salles de réunion.

La migration du parc informatique/copieurs a été finalisée. A ce stade, on entrevoit un dépassement budgétaire probable de CHF 15 à 20'000.-. Il y a à cela trois raisons : la découverte *d'utilisateurs fantômes* qui n'étaient pas connus de la commune et qui avaient besoin de matériel et de support. La deuxième raison est que le coût sécuritaire s'est révélé plus cher par rapport à la 1^{ère} version présentée. Et en dernier, un travail plus conséquent a été nécessaire avec le nouveau prestataire, dont M. M. Jean de Wolff de Moorsel, salue le travail, pour s'assurer que tout fonctionne correctement. Le support de l'ancien prestataire ayant été plus que minimal. Le préavis informatique sera déposé d'ici le mois de juin.

Transports publics

Les membres du Conseil ont reçu ce soir une communication en complément de la réponse de juin 2021 au postulat de M. Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme (voir annexe).

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, prend la parole.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Canalisation d'eaux claires aux Abériaux. Les terrains sont rétablis devant le restaurant des Abériaux. Les travaux avancent en respectant les délais. Un seul souci au niveau du RCU, le service archéologique sera présent, il se pourrait que l'on trouve des vestiges de l'ancienne voie romaine.

Pont de la Redoute. Les travaux avancent dans les délais. La première travée côté Lausanne, construite in situ, a été placée avec succès sur les piliers qui la supportent (poids de plus de 200 tonnes) dans la nuit du 23 au 24 avril. La deuxième travée est maintenant en construction. M. Jean-Marc Bettems remercie les résidents le long de la Redoute qui ont accepté le parcage de véhicules qui ne pouvaient plus accéder aux habitations qui se trouvaient dans le périmètre sécurisé.

Réponse à la question déchetterie : l'évolution de l'espace troc en ressourcerie a été adopté en CODIR de Prangins Duillier. Il y a été convenu d'attribuer un espace fermé au stockage d'objets qui peuvent être remis en circulation. En cas de succès, il faudra trouver des volontaires de Duillier et de Prangins pour gérer, trier et mettre en valeur les objets. A des horaires fixes, les personnes intéressées seront accueillies dans cet endroit pour y déposer, ou emporter des objets. M. Jean-Marc Bettems espère qu'on pourra ainsi diminuer le nombre d'objets voués à la destruction.

Réponse à la question sur l'interdiction générale de circulation au sentier des Morettes entre le terrain de sport et la salle de spectacles. Cette mesure a été prise pour donner suite à de nombreuses plaintes de parents dont les enfants souvent en bas âge ont été mis en danger par des vélos, en particulier des vélos cargo, roulant à une vitesse non adaptée.

10/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Sébastien Rumley « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie » (voir annexe)

La PRESIDENTE rappelle que les membres du Conseil ont reçu la réponse ainsi que celles au point 11, 12 et 13 de l'ordre du jour en début de semaine par voie électronique et aujourd'hui en version papier. Invité à s'exprimer sur cette réponse, M. Sébastien Rumley n'a pas de commentaires à faire. La PRESIDENTE passe la parole à qui veut bien la prendre. La parole n'est pas demandée.

11/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Rachel Cavargna-Debluë :

« **Valse des employés communaux : que se passe-t-il ?** » (voir annexe)

Invitée à s'exprimer sur cette réponse, Mme Rachel Cavargna-Debluë remercie la Municipalité pour cette réponse très détaillée et complète qui la satisfait. La PRESIDENTE passe la parole à qui veut bien la prendre. La parole n'est pas demandée.

12/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Ursula André et du Conseiller Jacques Auberson « Une salle, deux salles, trois salles... ou l'imbroglia des locations de salles » (voir annexe).

Invités à s'exprimer sur cette réponse, Mme Ursula André ne souhaite pas s'exprimer, M. Jacques Auberson pour sa part remercie la Municipalité pour cette réponse. En pleine phase de restructuration du service de locations des salles, la Municipalité renonce actuellement à en facturer leur utilisation afin d'alléger le travail du département des finances. M. Jacques Auberson demande si on peut lui communiquer un ordre de grandeur de la perte de revenus que cette situation a engendré. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, répond qu'il lui sera répondu ultérieurement.

A la page 2, M. Jacques Auberson n'est pas satisfait de la réponse à la question Nr 3 *Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?* qu'il ne trouve pas suffisamment détaillée. Il demande s'il devra déposer une nouvelle interpellation pour obtenir satisfaction, ou si la Municipalité lui donnera réponse ces prochains mois. M. Igor Diakoff, Municipal, promet de tenir le Conseil informé des mesures prises dès que cela sera possible.

Pour avoir rencontré ce problème précédemment, à savoir que M. Jacques Auberson s'est vu obligé d'organiser une réunion de parti avec 2 membres de la Municipalité dans le cadre privé, M. Jacques Auberson souhaite savoir si une salle peut être mise à disposition dès lors qu'il s'agit d'une réunion avec un membre de la Municipalité. M. Igor Diakoff a pris note de la question et y répondra à la prochaine séance.

A la page 2, question Nr 5, Mme Isabelle Hering se réfère à la phrase « quant à la salle du Vieux Pressoir, son avenir sera décidé à la fin d'année ... » Elle souhaite savoir si la décision qui sera prise est en lien direct avec le préavis 11/22 sur lequel le Conseil va se prononcer prochainement. M. Igor Diakoff répond qu'indirectement c'est bien le cas, mais uniquement dans la mesure où le local où se déroulent les activités pour les 13-17 ans reste encore à définir, tout particulièrement si la salle du Vieux Pressoir est très demandée.

M. Jacques Auberson demande si la salle du Vieux Pressoir peut être réservée pour des réunions de partis. M. Igor Diakoff répond que certaines salles sont à disposition gratuitement pour les réunions politiques et il invite les groupes politiques à se manifester.

Mme Ursula André souhaiterait avoir plus de précision sur les salles mentionnées dans la phrase *il n'y a pas de salles inemployées dans le bâtiment de la cantine* » à la fin de la réponse à la question Nr 1. M. Igor Diakoff n'a pas le détail des salles, mais il rappelle que ces salles sont des salles d'école et cela restera toujours leur vocation première.

Mme Corinne Kappeler ne comprend pas comment la Municipalité va pouvoir estimer le niveau de demande pour la salle du Vieux Pressoir, dans la mesure où elle est actuellement principalement occupée par le centre d'animation les jours et aux horaires les plus recherchés. Elle estime que tant qu'une réponse au préavis 11/22 ne sera pas donnée quant à la continuation du centre d'animation à cet endroit, cette salle ne pourra pas être réservée les vendredis et samedis soir.

M. Igor Diakoff répond en disant que la salle n'est occupée que 17 heures par semaine et que son utilisation future ne dépend pas de la prise de position du Conseil sur le préavis 11/22 qui porte sur la continuation du projet et non sur l'endroit où les activités auront lieu.

13/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins ? » (voir annexe).

Invité à s'exprimer sur cette réponse, M. Peter Dorenbos remercie la Municipalité pour cette réponse. Il souligne que la réponse au point 4 n'en est pas vraiment une. A la question de savoir s'il est prévu de construire une série de boîtes aux lettres, la réponse donnée est « la poste ne prévoit pas de cases postales ». Cette question s'adressait à la Municipalité et pas à la poste. M. Peter Dorenbos souhaite donc une réponse plus claire lors d'un prochain conseil ou lors d'une discussion.

La PRESIDENTE passe la parole à qui veut bien la prendre. La parole n'est pas demandée.

14/ Propositions individuelles et divers

Monsieur Hervé Durnat s'exprime au nom de la Commission de gestion et prie les membres du Conseil de faire parvenir leurs questions d'ici le 15 mai afin que la Commission puisse les traiter et les faire parvenir à la Municipalité.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, vient de rejoindre l'assemblée.

M. Claude Favre souhaite connaître la surface de la nouvelle ressourcerie. M. Jean-Marc Bettems, Municipal répond qu'il est envisagé une augmentation d'environ 30% de la surface actuelle.

M. Jacques Auberson remercie la Municipalité pour sa réponse concernant l'attribution des macarons. Il espère que des contrôles réguliers vont être pratiqués au parking des Abériaux actuellement sous pression avec les travaux en cours. Il souhaite savoir quelle autorité va se charger des contrôles : la police ou un employé communal. Il remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

M. Jacques Auberson revient sur son inquiétude du risque environnemental qui pourrait résulter du parcage de bateaux sur des terrains privés non goudronnés et relève qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse de la Municipalité à ce sujet. Celle-ci doit venir du canton. Il demande si une relance peut être faite.

M. Jacques Auberson demande s'il est possible, dans l'attente de recevoir le préavis relatif à la motion sur la révision du règlement communal qu'il a déposée en septembre dernier, de constituer une commission préalable qui pourrait d'ores et déjà passer en revue les articles à retravailler. La PRESIDENTE répond qu'une commission peut être nommée, mais qu'elle ne pourra pas siéger tant que le contenu du préavis ne sera pas connu.

M. Jacques Auberson demande si pour l'année 2023, il pourrait y avoir plus de flexibilité dans la fixation des dates des séances du Conseil. Elles sont actuellement toutes fixées au mercredi, ce qui ne laisse pas de repos entre les séances du Conseil et celles des groupes qui ont généralement lieu les mardis ou lundis.

Mme Corinne Kappeler a relevé dans le programme de politique climatique de la Municipalité au point 5.3. – Processus internes – la décision de supprimer l'eau en bouteille dans l'ensemble des bureaux communaux. Elle suggère d'appliquer également cette règle lors des séances du Conseil communal et encourage les Membres du Conseil à venir avec leur boisson pour poursuivre l'exemple.

Au point 4.5 de ce même programme, il est proposé de participer à la semaine de la mobilité douce. Mme Corinne Kappeler demande si les dates sont déjà connues.

Mme Corinne Kappeler se réfère à une pétition pour davantage d'écopoints, initiée par Mme Fabienne Zingg en 2015 et qui avait récolté 700 signatures. Elle milite également pour plus d'écopoints dans le village qui permettraient aux personnes de trier plus près de leur domicile et de ne pas devoir systématiquement prendre leur véhicule pour se rendre à la déchetterie.

Dernier point, Mme Corinne Kappeler souhaite que les piétons et les cyclistes soient davantage impliqués dans les décisions prises lors de certains aménagements qui devraient leur rendre le déplacement plus agréable et surtout plus sécurisé, ce qui parfois est tout le contraire comme c'est le cas à Coppet et Versoix.

M. Olivier Binz revient sur la demande de modification des dates de séances souhaitée par M. Jacques Auberson au nom de certains membres de son groupe. M. Olivier Binz rappelle que la décision de fixer la date des séances aux mercredis a fait l'objet d'une concertation entre la Municipalité, la Présidente du Bureau et les chefs de groupe dans le but de mettre en place un processus de travail efficace en ce qui concerne les dépôts de préavis, motions, postulats et interpellations et leur traitement par le Bureau avant de les transmettre au Conseil. Réflexion faite avec d'autres membres de son groupe, il n'y a, selon lui, pas lieu de remettre ce processus en question.

M. Blaise Cartier s'adresse à M. Jean de Wolff de Moorsel et souhaite qu'on lui explique ce qu'on entend par des « utilisateurs fantômes » auxquels M. Jean de Wolff de Moorsel a fait référence dans ses communications. Il lui est répondu qu'il agit de personnes qui ne sont pas employées par la commune, à savoir des travailleurs externes ou des associations.

Se référant aux fichiers envoyés par le Bureau du Conseil, M. Blaise Cartier propose de créer un système de Dropbox à laquelle les conseillers pourraient avoir accès pour télécharger les documents dont ils ont besoin et cela afin de régler le problème

d'envois de fichiers souvent très lourds qui encombrant les boîtes emails et consomment beaucoup d'énergie pour leur envoi.

M. Sébastien Rumley revient sur la communication distribuée ce soir, en complément de la réponse de juin 2021 à son postulat « Bus 805 – assez de fatalisme » (voir annexe). Il estime qu'on est revenu au point de départ et que la Municipalité n'a toujours pas donné réponse à sa question en introduction du postulat, il cite « La Municipalité de Prangins est invitée à étudier l'opportunité de toute démarche qui permettrait d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, particulièrement de ceux habitant au nord de la commune ». Il rappelle que le postulat a été soutenu par 28 conseillers. Il envisage donc d'en déposer un nouveau afin de « remettre l'ouvrage sur le métier ».

M. François Krull revient sur la proposition de M. Jacques Auberson de créer une commission qui travaillera sur la révision du règlement du Conseil communal. Il propose que la Municipalité crée une commission ad hoc consultative qui pourrait soumettre des propositions à la Municipalité en amont de la rédaction du préavis.

M. François Krull relève, comme d'autres conseillers l'ont déjà fait par le passé, que la gestion du tableau du pilier public est loin d'être satisfaisante : désordre dans l'affichage, présence de documents périmés, information importante qui n'est pas affichée de manière visible et de plus par-dessus d'autres informations. Il réclame un peu plus d'ordre et de lisibilité, un travail qui selon lui pourrait être réalisé par un apprenti.

M. Régis Bovy informe le Conseil de l'initiative cantonale « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse » qui propose d'augmenter la participation financière (de 0,1% à 1% du budget cantonal) pour favoriser l'inclusion dans et par la pratique du sport. Les exemplaires pour la collecte de signatures sont à disposition auprès de M. Régis Bovy.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, souhaite s'exprimer à propos des différents sujets qui viennent d'être abordés. Tout d'abord en ce qui concerne le préavis sur la révision du règlement du Conseil communal. Il va être déposé en première lecture à la Municipalité le 16 mai et sera associé à la réponse au projet de règlement de M. Yvan Bucciol. Elle rappelle que 3 lectures précèdent le dépôt au Conseil du préavis, qui sera déposé début juin. Mme Dominique-Ella Christin, relève que dans ce préavis la Municipalité fera quelques suggestions basées sur le règlement cantonal mais que c'est bien sûr la commission du Conseil qui fera le travail plus en profondeur.

Le Conseil recevra également début juin le préavis au sujet de la taxe de séjour, réclamé par M. Peter Dorenbos.

Pour répondre à la remarque de M. François Krull sur le tableau d'affichage du pilier public, Mme Dominique-Ella Christin assure qu'elle fera le nécessaire afin de garantir un maintien correct des informations affichées au pilier. En ce qui concerne ce mobilier urbain, qui n'est plus d'actualité, il sera remplacé et éventuellement déplacé dès que le projet d'aménagement de la place du village sera finalisé et que tous les paramètres de mobilité auront été pris en considération.

Mme Dominique-Ella Christin, revient sur la question de M. Jacques Auberson en ce qui concerne le stationnement de bateaux sur des terrains privés non goudronnés. N'étant pas dans les compétences de la Municipalité, une « dénonciation » a été faite auprès du canton. Elle propose d'envoyer un courrier de rappel.

Mme Dominique-Ella Christin répond à Mme Corinne Kappeler en ce qui concerne la RC1 et rassure celle-ci de la participation à 3 reprises de M. Raphaël Charles, Président de l'association pro vélo la Côte, aux séances de la commission consultative en rapport avec la mobilité.

15/ Contre-appel

La présence est de 47 conseillers. La séance se termine à 21H48.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente
Giovanna Bachmann

La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Annexes au procès-verbal du 4 mai 2022

1. Communications du délégué de l'ORPC (Office régional de Protection civile)
2. Communications de la déléguée du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)
3. Communications du délégué de la PNR (Police Nyon Région)
4. Communications du délégué de la SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)
5. Communications de la Municipalité
6. Liste des préavis de la législature 2021-2026
7. Communication de la Municipalité en complément de la réponse municipale de juin 2021 au postulat de Monsieur Sébastien Rumley intitulé « Bus 805 – assez de fatalisme »
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Sébastien Rumley « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »
9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Rachel Cavargna-Debluë : « Valse des employés communaux : que se passe-t-il ? »
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Ursula André et du Conseiller Jacques Auberson « Une salle, deux salles, trois salles. ..ou l'imbroglia des locations de salles »
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins ? »

Prangins, le 4 mai 2022

Rapport au Conseil Communal de Prangins

Le 30 mars 2022 (retenez la date pour la suite) le Conseil Intercommunal de l'Office Régional de la Protection Civile du District de Nyon a tenu une séance à Gland.

Lors de cette séance un délégué du CODIR a longuement remercié le nouveau Commandant, Laurent Sunier qui était présent. Il a relevé que le travail correspondait parfaitement aux souhaits du CODIR et que dans ces conditions la période de trois mois d'essai étant à son terme, le CODIR confirmait l'engagement définitif du Commandant Sunier.

Quelle ne fût pas ma surprise le 1^{er} avril (2 jours après la séance) de prendre connaissance par un communiqué de presse (et ce n'était pas une farce), que le Commandant avait donné sa démission de l'ORPC du district de Nyon pour reprendre celui du District de Morges ! Que comprendre !!

L'ORPC du District de Nyon traverse des périodes difficiles et mouvementées ce qui est fort regrettable. Malgré ça un travail conséquent a été fait pour accueillir des réfugiés ukrainiens à Gland ce qui est réjouissant.

A propos du montant de 970'000.- pour la réfection des bâtiments qui restent toujours, en partie, non fonctionnels, à la question de Conseillers de savoir où était partie cette somme, nous n'avons reçu une réponse qu'en partie satisfaisante. Après vérifications de plus de 300 pièces comptables, l'argent a bien été employé à payer des factures concernant la réfection des bâtiments. Une remarque a été faite quant à du matériel informatique acquis sur ce même budget et qui n'aurait pas dû l'être. Les 970'000.- devant être amortis sur 30 ans ce qui ne sera pas le cas de ce matériel !

Maintenant il va falloir attendre le rapport de l'audit sur l'état des bâtiments et des réfections, dont le préavis avait été accepté, pour savoir si les travaux dont les factures ont été réglées ont bien été effectués et ceci dans les règles de l'art. Le rapport sera rendu pour la prochaine séance du mois d'août.

Marc Pittet

Communication RAT
Conseil Communal
Le 4 mai 2022

L'assemblée générale du conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones a eu lieu le 12 avril à Saint George. Les principaux thèmes de discussion et de vote étaient :

1. Le préavis N°01/2021 du RAT relatif au rapport de gestion et des finances du RAT pour l'année 2021 qui a été accepté. En bref, le résultat de l'année 2021 (administration RAT et Accueil Familial de Jour, ci-après AFJ) est comme suit:
 - le volume global du RAT sous gestion oscille autour des CHF 29 millions;
 - les fonds propres du RAT (administration RAT et AFJ) s'élèvent à CHF 1'036'172;
 - un montant de CHF 75'000.—émanant de l'excédent de recettes de l'AFJ sera remboursé aux communes ; CHF 9'203 pour la commune de Prangins (sur une participation communale de CHF 227'322.80, la deuxième plus importante contribution communale après la commune de Gland).
2. La nomination du bureau du Conseil Intercommunal et la nomination des membres à la commission de gestion et finance;
3. La motion « *Pour une meilleure maîtrise de l'exposition des enfants aux écrans* » a été proposée par la conseillère communale de Gland, Carine Koller, avec l'objectif principal de demander au réseau d'instaurer des directives claires en la matière. La motion n'a pas pu être votée car d'après le règlement du conseil intercommunal (art. 55) et d'après des statuts de l'association (art.13), ce n'est pas des compétences du Conseil intercommunal.

Marina Parashkevova

Communication au conseil communal de Prangins du 4 mai 2022
de
L'assemblée du conseil intercommunal de la Police Nyon Région du 13 avril 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Notre séance a eu lieu le 13 avril 2022 à Prangins.

Nous avons voté sur 3 préavis qui ont tous été accepté.

Préavis N°01/2022 – Compte 2021 (COGEST)

Les comptes 2021 se monte à CHF 13'956'490.--.

La participation de Prangins a été de CHF 953'277.00 contre CHF 933'597.00 pour 2020.

Le chiffre pour les amendes et ordonnances pénales représente CHF 4 709 850 contre CHF 4 754 837 pour 2020.

Préavis N°02/2022 – Rapport de Gestion 2021 (COGEST)

A la lecture du rapport de gestion 2021, la PNR a géré de nombreuses campagnes en lien avec la prévention routière, le littering, le harcèlement à l'école ou encore les nuisances.

Quelques chiffres tirés du Rapport de Gestion 2021 :

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2021

ÉVÉNEMENTS	Actions police-secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Préventions scolaire
Nyon	4 836	995	179	147
Prangins	663	286	72	8
Crans	247	298	49	10
Total	5 746	1 579	300	165

VOLS	Vols simples/qualifiés	Vols par effraction/par introd.clandestine	Vols de véhicules (2 et 4 roues)	Cybercrime
Nyon	202	144	62	32
Prangins	6	17	4	1
Crans	1	16	2	4
Total	209	177	68	37

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels
Nyon	129	24
Prangins*	29	6
Crans	10	0
Total	168	30

*Depuis 2020, dépôt de plainte systématique de la commune en cas de dommage à la propriété

RADAR – CONTRÔLES DE VITESSE PAR COMMUNE

CONTRÔLES RADAR MOBILES	Radar embarqué / trépied	TruCAM®	Remorque	Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR
Nyon	86	93	1 628 heures en 9 contrôles	73%
Prangins	32	40	573 heures en 4 contrôles	81%
Crans	24	25	448 heures en 3 contrôles	81%
Total	142	158		

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction
Nyon	75 186	4 181	5,73%
Prangins	34 966	2 292	6,00%
Crans	13 343	797	6,40%
	123 495	7 270	6,04%

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction
Nyon	7 318 423	6 410	0,09%
Prangins	1 790 649	21 381	1,20%
Crans	598 498	5 409	0,89%
	9 707 570	33 200	

Préavis N°03/2022 – Acquisition d'un nouvel appareil de contrôle de la vitesse pour boîtiers radars fixes et remorque radar - Crédit d'investissement de CHF 99'972.70

La remorque radar, acquise d'occasion en 2021, pourra dorénavant prendre en bidirectionnel.

Pour plus de détails vous trouverez les préavis et les rapports sur le site de la PNR <https://www.police-nyon-region.ch/page/preavis-adoptes-96>

J'en ai fini pour les communications et je vous remercie pour votre attention.

Prangins, le 23 mars 2022

Louis de Bourbon Parme

Communication du délégué du Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Madame la Présidente,
Bien chers collègues,

Le Conseil Intercommunal a tenu sa première séance 2022 hier, le 3 mai. Monsieur Igor Diakoff étant déjà pris par d'autres engagements n'a pas pu nous rejoindre.

En cette journée internationale des pompiers, j'ai le plaisir de partager avec vous quelques informations :

1) Les comptes

Durant la séance, le préavis 06/2022 portant sur les comptes 2021 a été accepté et je souhaite vous informer :

- D'un résultat positif de Frs 177'864.00
- Que le coût par habitant budgété à Frs 41.94 a pu être ramené à Frs 38.66
- Que les 18 communes du SDIS vont bénéficier d'une rétrocession
- Que le montant de Frs 12'930.74 sera déduit de la prochaine facture d'acompte pour Prangins

2) Les activités

Le rapport de gestion et d'activités 2021 est disponible. Outre quelques exemplaires papier que je tiens volontiers à votre disposition, il est également disponible sur le site du SDIS : <https://sdis-nyon-dole.ch>
Outre le détail des 447 interventions que le SDIS a traité, dont 35 à Prangins, vous y trouverez moult informations sur les activités de l'année.

3) La révision des statuts

Lors de mon exposé précédent, je vous ai informé de la révision des statuts qui a commencé durant l'hiver 2020-2021. Suite à une première lecture, une commission ad-hoc a transmis à la Municipalité un rapport contenant ses propositions et remarques. Celui-ci a été transmis au CODIR qui a lu attentivement l'ensemble des réponses reçues des 18 communes et préparé un projet de révision qui a été étudié par une commission de 5 personnes qui a été nommée au sein du Conseil Intercommunal.

Une fois le processus terminé, un courrier a été envoyé le 17 Novembre 2021 à toutes les Municipalités avec les nouvelles propositions de modifications en leur demandant de faire part de leurs remarques ou approbation pour le 17 janvier 2022.

Le 22 Février 2022, un mail a été envoyé au greffe de chaque commune qui n'avait pas encore rendu réponse en leur priant de bien vouloir répondre d'ici au 29 avril.

A ce jour, deux communes n'ont toujours pas répondu, dont Prangins.

Afin que ce dossier puisse avancer, je prie la Municipalité de bien vouloir se pencher sur les courriers et mails reçus, analyser les modifications proposées et répondre au CODIR dans les meilleurs délais.

4) La Quinquennale

Les préparatifs pour la Quinquennale, anciennement appelé « la revue », vont bon train. Vous avez pu trouver à vos places un flyer présentant le programme de cette journée et je vous invite à réserver cette date où le SDIS Nyon-Dôle présentera à la population ses activités et ses missions sur la place Perdtemps à Nyon.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.



Peter DORENBOS

Prangins, le 4 mai 2022

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 4 mai 2022

Service Administration générale & relations extérieures

- Réponse à la question concernant le bâtiment de la Poste
- Liste des préavis projetés pour la législature qui accompagne notre programme de législature 2021-2026 (document identique à celui qui vous a déjà été distribué et qui est daté de décembre 2021)

Service Urbanisme

- La mise à l'enquête des travaux de la RC1 est terminée. Le service Urbanisme continuera à suivre le dossier jusqu'à ce que les soumissions soient rentrées
- Réponse à la question concernant les macarons de stationnement et les nouveaux logements Orangerie
- Plan lumière : à vos agendas pour une marche exploratoire nocturne et un atelier participatif les 1^{er} et 2 juin 2022

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Familles Ukrainienne : la Commune s'engage avec la contribution active de bénévoles

Service Environnement

- Port : Installation d'un ratelier à paddle supplémentaire et de supports à vélo sur le terre-plein

Service Culture et sociétés locales

- Rencontre entre le tenancier des Abériaux, le FC Prangins et le responsable des relations avec les sociétés locales afin de trouver une solution

Service Bâtiments

- Crèche et restaurant scolaire : mise à l'enquête des plans
- Installation cabanons de stockage en faveur des associations et entreprises du port

Service Ressources humaines

- La Commune est actuellement à la recherche d'un responsable du Service Bâtiments

Office Informatique

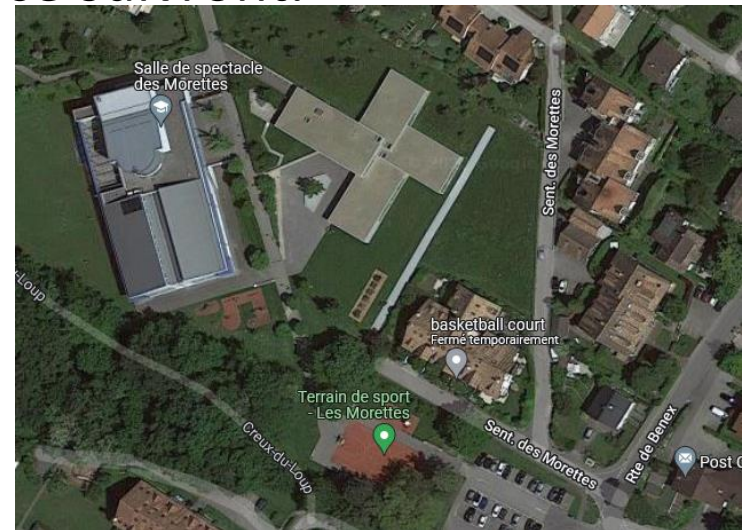
- La migration vers le nouvel outil informatique est terminée.
- Les éléments suivants sont en cours de finalisation :
 - la gestion du port
 - La location de salles et la réservation de salles de réunion
- La migration du parc informatique/copieur a été finalisée → dépassement budgétaire probable de 15-20K
- Le préavis informatique sera déposé d'ici le mois de juin

Office Transports publics

- Communication en complément de la réponse de juin 2021 au postulat de M. Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Canalisation d'eaux claires aux Abériaux : état d'avancement des travaux
- Pont de la Redoute : état d'avancement des travaux
- Réponse à la question déchetterie: l'évolution de l'espace troc en ressourcerie a été adopté en CODIR de Prangins Duillier. Les travaux de réorganisation de cet espace suivront.
- Réponse à la question Chemin des Morettes : Interdiction générale de circulation au sentier entre le terrain de sport des Morettes et la salle de spectacles des Morettes



Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Décembre 2021



La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc.

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

DP = dépôt de préavis au Conseil communal prévu en

Service Administration générale & relations extérieures

Demandes d'autorisations générales pour la législature	-	DP				
Indemnités de la Municipalité pour la législature	-	DP				
Rapport de gestion	-		DP	DP	DP	DP
Réponse à la motion du Conseiller M. Jacques Auberson « Pour la réactualisation du règlement du Conseil communal »	-		DP			
Refonte du site internet de la commune	50 000		DP			
Révision du règlement de la taxe régionale de séjour	-		DP			

Service Urbanisme

Révision du PGA sur l'ensemble du territoire - Crédit de réalisation	180 000		DP			
Révision du règlement Perception émoluments aménagement territoire et constructions	-		DP			
Stratégie régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques (SGZA)	-			DP		
Requalification route du lac (RC1) hors localité - Crédit étude (Projet d'agglo. Subventions 50%)	200 000			DP		
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subventions 50%)	300 000			DP		
Valorisation de la Place du Village - Crédit d'étude	92 000			DP		
Nouveau PGA (Plan d'Affectation Communal) - Approbation	-				DP	
Plan Directeur Intercommunal (PDI) - 9 communes du périmètre compact d'agglomération	-				DP	

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Décembre 2021



La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc.

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

DP = dépôt de préavis au Conseil communal prévu en

Service Environnement

Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	-	DP				
Port : travaux de dragage et entretien digues (<i>taxes affectées</i>)	75 000		DP			
Raccordement des eaux usées (STEP régionale) - Crédit d'étude (<i>taxes affectées</i>)	500 000		DP			
Révision du règlement du port	-		DP			
Révision du règlement sur les arbres	-		DP			

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Rapport centre animation	-		DP			
Acquisition d'affichage numérique mural pour les classes (subv. 50%)	100 000		DP			

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Décembre 2021



La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc.

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

DP = dépôt de préavis au Conseil communal prévu en

Service Bâtiments

Sanisettes (WC publics) - Espace public de détente des Abériaux - Réalisation	200 000		DP			
Entretien/Isolation énergétique - Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Crédit d'étude	150 000		DP			
Bâtiment du Vieux-Pressoir - Pose d'une pompe à chaleur et déplacement de la porte	150 000		DP			
Bâtiment crèche et cantine scolaire (enfants de 4 à 8 ans) - Crédit de réalisation	3 500 000		DP			
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments publics	50 000		DP			
Entretien/Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (étape 3) - Crédit de réalisation	1 000 000			DP		
Bâtiment EMS - Mandat d'Etudes Parallèles	300 000			DP		
Buvette de la Plage de Promenthoux - Rénovation	250 000			DP		
Bâtiment EMS - Crédit d'étude (<i>crédit de réalisation à charge du Canton</i>)	700 000				DP	
Couverture du complexe des Morettes avec des panneaux solaires	400 000				DP	
Bâtiment Très-le-Châtel, mise aux normes de l'isolation énergétique (selon CECB+)	594 000					DP
Réfection de la Tour d'eau	200 000					DP

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Décembre 2021



La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc.

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

DP = dépôt de préavis au Conseil communal prévu en

Service Finances

Arrêté d'imposition	-	DP	DP	DP	DP	DP	DP
Plafond d'endettement 2021-2026	-	DP					
Comptes	-		DP	DP	DP	DP	DP
Budget	-	DP	DP	DP	DP	DP	DP

Service des Ressources humaines

Règlement du personnel communal			DP				
---------------------------------	--	--	----	--	--	--	--

Office informatique

Remplacement parc informatique	-		DP				
Déploiement d'un réseau informatique entre les bâtiments communaux	160 000		DP				
Gestion et circulation électronique des documents	200 000			DP			

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Décembre 2021



La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc.

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

DP = dépôt de préavis au Conseil communal prévu en

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)	1 900 000	DP				
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)	–	DP				
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux	–	DP				
Vision globale des remplacements planifiés pour véhicules et machines - Voirie & espaces verts	450 000		DP			
Réfection du Colombarium au cimetière	100 000		DP			
Zone 30 - Bénex-Dessus, Curson, Trembley-Mélèzes, Etraz Nord - Crédit de réalisation	100 000		DP			
Requalification route du lac (RC1) en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Sub.50%)	3 200 000		DP			
Création canalisation eaux claires (EC) sous route du lac (RC1) en localité (taxes affectées)	100 000		DP			
Remplacement éclairage - priorité route du Curson - sentier des Mélèzes	120 000		DP			
Arrêt de bus au Mélèzes	150 000		DP			
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)	100 000		DP			
Route de Promenthoux - Crédit de réalisation	200 000			DP		
Raccordement des eaux usées (STEP régionale) - Crédit de réalisation (taxes affectées)	4 000 000			DP		
Contrôle des séparatifs canalisations eaux claires/eaux usées (EC/EU) (taxes affectées)	520 000			DP		
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (taxes affectées)	600 000			DP		
Réfection du chemin du Coutelet	900 000			DP		
Création canalisation EC/EU au chemin du Coutelet (taxes affectées)	400 000			DP		
Valorisation Place du Village - Crédit de réalisation	880 000				DP	
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subv. 50%)	2 700 000				DP	
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subv. 50%)	600 000				DP	
Réfection du collecteur sous l'étang des fossés (taxes affectées)	150 000					DP
Remplacement containers enterrés pour déchets urbains	1 200 000					DP
Travaux après contrôle (TAC) des séparatifs canalisations EC/EU (taxes affectées)	2 000 000					DP
Travaux réfection et adaptation terrain de football	800 000					DP

Communication de la Municipalité en complément de la réponse municipale de juin 2021 au postulat de Monsieur Sébastien Rumley intitulé « Bus 805 – assez de fatalisme »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 18 mai 2021 le postulat de M. le conseiller communal Sébastien Rumley intitulé "Bus 805 - assez de fatalisme" a été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité. La Municipalité y a répondu en juin 2021. La proposition émise dans le cadre de ce postulat a ensuite été transmise par la Municipalité aux TPN pour analyse. Ces derniers ont rendu leur analyse en février 2022 au travers d'un rapport intitulé : Rapport 10.805 / Modification du tracé de ligne.

Situation actuelle

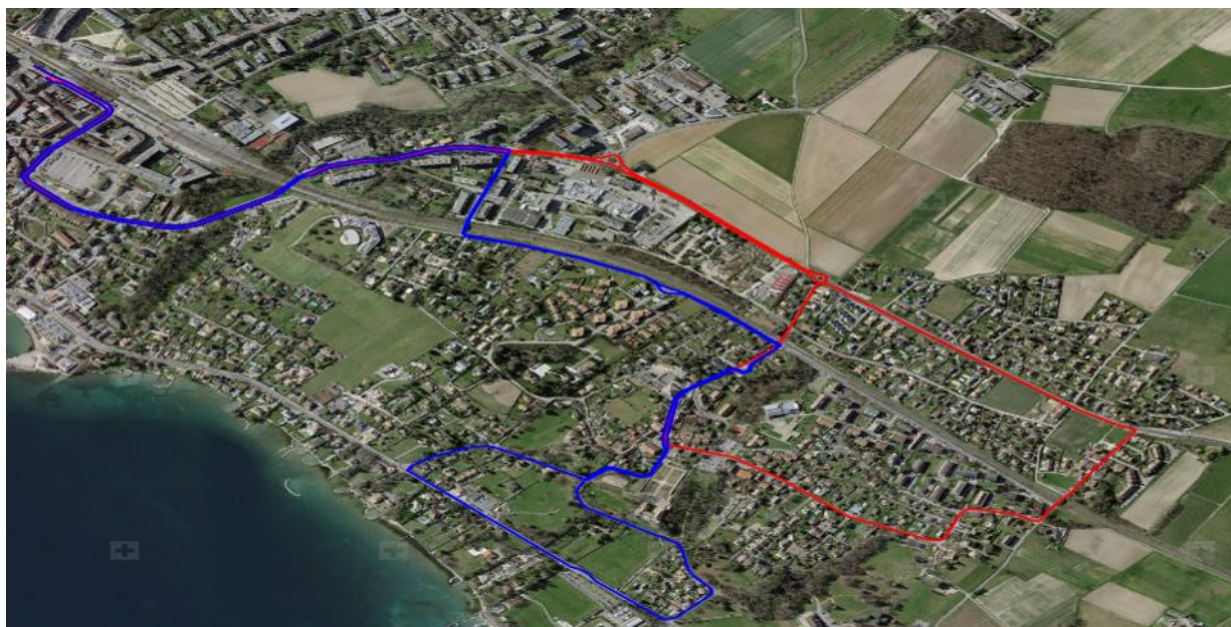
Pour mémoire, la ligne 10.805 relie actuellement les communes de Nyon et Prangins suivant le tracé ci-dessous. Un cadencement 15' est offert aux usagers durant les journées en semaine, 30' en soirée et les samedis, 60' les dimanches et les jours fériés sur l'ensemble du parcours de la ligne.



Demande du postulant

Le postulant a demandé d'analyser l'opportunité de créer deux lignes distinctes mais passant obligatoirement par l'arrêt de la Redoute. Il s'agit d'une variante de ligne « en pétale » avec une ligne « haut du village » en rouge sur la figure ci-après, et d'une version « bas du village » tracée en bleu ci-

dessous. Notons qu'il serait nécessaire d'établir deux lignes distinctes au cas où cette variante serait adoptée. Les TPN devraient également demander deux concessions distinctes pour ces deux lignes. Le financement se faisant d'entente entre les deux communes selon une clé de répartition territoriale, il y aurait enfin lieu d'inclure la Municipalité de Nyon dans la démarche.



Position des TPN

La position des TPN exprimée dans le rapport susmentionné est en défaveur de la proposition défendue par le postulat. Il n'y a pas d'argument dans le rapport des TPN rendant la faisabilité du postulat Rumley infaisable techniquement ou financièrement. Il est probable que de cette modification résulte en une légère baisse des coûts sur la ligne. Il est également vraisemblable qu'elle résulte en une modification de la clé de répartition des coûts entre Prangins et Nyon.

L'argument principal est lié à un risque de perte de voyageurs en faisant passer la ligne 805 à la demi-heure dans chacune des boucles (du haut et du bas) plutôt qu'au quart d'heure. En général, il est admis qu'une cadence au ¼ heure ou supérieure permet de partir de chez soi sans regarder sa montre. En deçà de cette cadence, il devient nécessaire pour les clients de s'organiser de manière plus minutieuse, ce qui diminue l'attrait des transports publics. Le risque de perte de voyageurs a de ce fait été jugé assez élevé. Il n'existe toutefois aucun modèle permettant d'objectiver ce risque ou cette opportunité. Les TPN se basent ici sur leur expérience. Notons à ce sujet que lors du passage de la demi-heure au quart d'heure intervenu en 2015, le trafic sur la ligne avait augmenté de près de 80%. Il est probable qu'en cas de chemin inverse on perde un nombre approchant d'utilisateurs sur la ligne.

L'opportunité d'avoir une augmentation du nombre de voyageurs à travers une desserte plus rapide de plusieurs minutes depuis la boucle du haut vers la gare de Nyon est en revanche jugée moins grande.

Position de la Municipalité

La Municipalité a dans sa séance du 25 avril 2022 décidé de suivre la recommandation des TPN et de ne pas retenir la proposition contenue dans le postulat Rumley. Pour fonder son avis, elle a considéré la position des TPN mais elle a également consulté les membres de la commission consultative de la Municipalité. Les membres de cette dernière ont à l'unanimité partagé la position émise dans le rapport des TPN.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexes :

- Postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »
- Réponse municipale de juin 2021 au postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »

Postulat « Bus 805 – assez de fatalisme »

En vertu

- du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal
- de l'article 31 de la loi sur les communes

j'ai l'honneur de déposer le postulat suivant:

"La Municipalité de Prangins est invitée à étudier l'opportunité de toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la commune. Plus particulièrement, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes, chacune tournant dans un sens différent."

Développement

Contexte

La commune de Prangins a vu il y a quelques années la fréquence de sa ligne de bus portée au quart d'heure. Plus récemment, afin de satisfaire les besoins de mobilité des futurs habitants du quartier « Au Clos », le cheminement de la ligne de bus 805 a été modifié (voir PV de la séance du CC du 21 février 2019). Il est important de prendre note d'emblée du fait que la ligne 805 se prolonge à l'ouest de Nyon en une autre ligne et que toute modification d'horaire pourrait impacter cette autre ligne également.

Situation

Dans l'état actuel, le cheminement « tourmenté » de la ligne de bus 805 implique les temps de parcours suivants :

- Prangins, La Tuilière → Nyon : 23 minutes
- Prangins, Tour d'eau → Genève : 37 minutes minimum, généralement 42-51min
- Prangins, Bénex-Dessus → Lausanne : entre 53 et 65min
- Prangins, La Tuilière → Haute-écoles EPFL/UNIL : plus de 75 minutes

Il est relativement facile de conclure que ces temps de parcours ne sont pas compétitifs en faisant, par exemple, les constatations suivantes :

- Pour se rendre à Nyon, depuis le Pélard ou Bénex-Dessus, autant marcher !
- Lorsqu'on utilise googlemaps, ce dernier oriente très souvent l'utilisateur vers la ligne 811 pour se rendre à Nyon, à Gland ou ailleurs (et ce surtout depuis que la fréquence de cette ligne a passé à la demi-heure). La figure 1 montre un exemple d'un tel résultat.
- Il est même relativement aisé de trouver des situations où l'on est invité à marcher jusqu'à Nyon, Chantemerle pour prendre le bus 804 (voir la figure 2 et sa légende).

- Un temps de parcours de 75min pour se rendre dans la zone universitaire du canton place Prangins à égalité avec des localités plus excentrées comme Genolier ou Trèlex.
- Pour arriver "au cours" dans l'auditoire à 8h10, un étudiant domicilié à la Tuilière devra prendre le bus à 6h48.

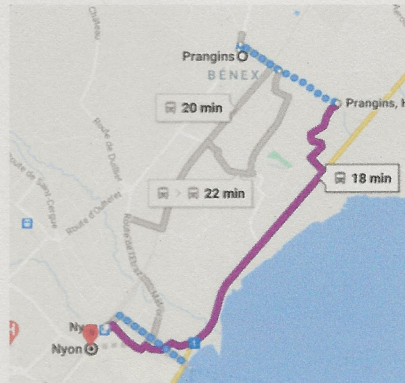


Figure 1. Exemple de résultat de google préconisant d'aller à Nyon en utilisant la ligne 811.

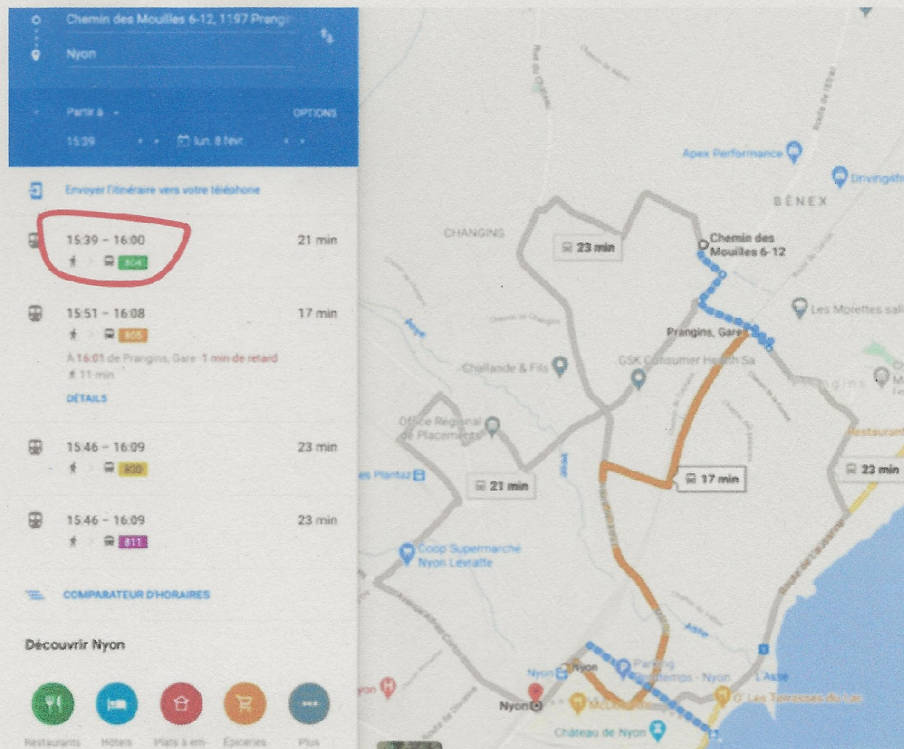


Figure 2. A l'heure de la requête, marcher du Chemin des Mouilles vers l'arrêt du bus 804 permet de se rendre à Nyon gare au plus vite (arrivée 16h00).

Ces temps de parcours sont dus d'une part à la configuration "en boucle" de la ligne. Un usager prenant le bus en début de boucle, ou le quittant en fin de boucle, se voit forcé de parcourir une grande partie de cette boucle. Au surplus, la boucle est fort longue et de plus se replie sur elle-même. On voit l'église de Prangins depuis deux angles différents. Il manque juste un angle pour égaler Wassen sur la ligne du Gotthard !

D'autre part, ces temps sont dus aux mauvais alignements des départs et arrivées des bus 805 avec les trains en direction et provenant de Lausanne, tout particulièrement les

RegioExpress. Ainsi un usager arrivant par exemple à 16h24 à Nyon de Gland devra attendre 16h38 pour que le bus se mette en route, soit 14 minutes ! Dans l'autre sens, un usager devant prendre le train à 7h36 à Nyon (par exemple pour suivre un cours à l'UNIL) se verra déposé par le bus à 7h22, soit 14 minutes d'attente. Les temps d'attentes de chaque correspondance sont listés dans les tableaux ci-dessous :

Type de train	Arrivée à Nyon en train	Départ du Bus 805	Attente à Nyon en minutes
RE de Coppet	05	08	3
IR 15 de Genève	13	23	10
IR 90 de Lausanne	15	23	8
RE de Gland	24	38	14
RE de Coppet	35	38	3
IR 90 de Genève	43	53	10
IR15 de Lausanne	44	53	9
RE de Gland	54	08	14

Type de train	Arrivée à Nyon en bus 805	Départ du train	Attente à Nyon en minutes
RE vers Gland	52	06	14
IR 15 vers Lausanne	07	13	6
IR 90 vers Genève	07	16	9
RE vers Coppet	22	25	3
RE vers Gland	22	36	14
IR 90 vers Lausanne	37	44	7
IR15 vers Genève	37	44	7
RE vers Coppet	52	55	3

L'un dans l'autre, un usager montant dans le bus à la tour d'Eau à 7h03 et passant par dessus les rails à cette heure là, arrivera 18 minutes plus tard à Nyon, repartira de Nyon 33 minutes plus tard, et repassera au pont de Bénex au même endroit (mais sous le pont cette fois-ci) 35 minutes plus tard !

Soyons objectifs, cette faible compétitivité horaire, cumulée à l'agacement psychologique de se voir "tournicoter", n'encourage pas à la mobilité douce, surtout pour les personnes se déplaçant en direction de Lausanne. Mettre 25min pour reculer jusqu'à Nyon... se retrouver au pont de Bénex-Dessus 35 minutes avoir l'avoir franchi en bus... Autant y aller en voiture, puisque que les 30 première minutes de bouchons sont "offertes" !

Possibilités d'amélioration

Une solution simple pour limiter l'impact de "l'effet boucle" consisterait à diviser la ligne en deux lignes distinctes, par exemple 805-H (sens horaire) et 805-AH (sens antihoraire), ainsi que décrit sur la Figure 3. La desserte serait quasi identique, avec cependant un gain de temps appréciable pour les résidents situé au Nord du village. Dans la foulée, il pourrait être intéressant de pérenniser le "raccourci" actuel mis en place à cause des travaux au pont de

10.5.21.

S.K.

la Redoute, en passant devant GSK sur l'une des boucles. Il est important de remarquer qu'une telle division en deux lignes ne change en rien la desserte sur la commune de Nyon.

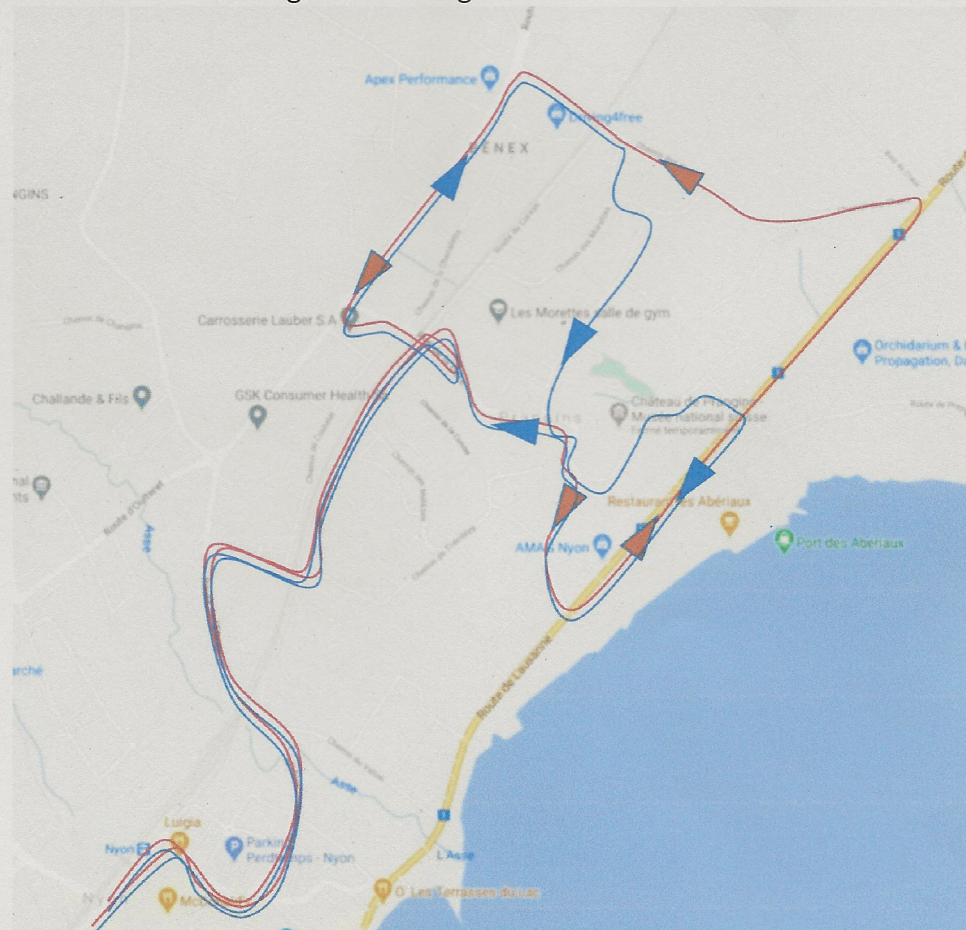


Figure 3. Exemple de décomposition de la ligne 805 en deux sous-lignes aux tracés quasi identiques mais dans des sens différents.

Une autre amélioration possible consisterait à légèrement décaler une des deux lignes (chacune étant désormais indépendamment cadencées à la demi-heure) afin de « d'accrocher » les correspondances avec le RegioExpress en direction de Lausanne.

Conclusions

Prangins "cité de l'énergie" se doit de proposer une offre compétitive en matière de mobilité collective. Au travers des exemples décrits plus haut, il ne me semble pas exclu de pouvoir trouver une solution meilleure que celle en place actuellement, et ce potentiellement sans affecter les autres communes ni enfreindre les contraintes des TPN. Suivant l'adage "qui paye commande", et sachant que les Pranginois financent la majeure partie de la ligne 805, assez de fatalisme ! Refusons de découvrir chaque décembre à quelle sauce et surtout selon quels horaires nous serons mangés ! En conclusions, je vous invite, cher-e-s collègues à appuyer ce postulat et le renvoyer à une commission pour considération avant un éventuel renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Prangins, le 10 mai 2021

Sébastien Rumley

Municipalité

Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a étudié l'opportunité d'étudier toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la Commune et d'envisager la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes.

La Municipalité propose :

2 lignes distinctes mais passant obligatoirement par l'arrêt de la Redoute afin d'éviter que la Ville de Nyon ne soit obligée d'organiser un bus en complément et qu'elle remette en cause le financement partiel de la ligne 805.

Version 805 haut du village

A partir de l'arrêt de la Redoute, le bus continue son trajet directement à la route de l'Etraz jusqu'à la Tour d'Eau, passe Benex-Dessus, puis Benex-Dessous, arrive à l'arrêt Vieux-Pressoir, remonte la rue de Gare jusqu'au giratoire et retourne à Nyon via la route de l'Etraz, direction Redoute, puis Gare de Nyon.

Version 805 bas du village

A partir de l'arrêt de la Redoute, le bus se dirige vers le pont de la Redoute, continue vers les Mélèzes, puis la Gare, descend au village, passe devant l'église en direction du château, prend la route de la Bossière jusqu'au feu, continue sur l'arrêt Abériaux, puis Sadex, remonte la route du Clos en direction du village, s'arrête à l'arrêt Temple et s'engage direction de la rue de la Gare, tourne pour prendre l'arrêt Gare, puis arrêt Mélèzes, arrêt Pont de la Redoute, puis arrêt sur Nyon à la Redoute, direction la Gare de Nyon.

Avec ces deux propositions de trajets, la population de Prangins gagnerait en temps pour se rendre à la gare de Nyon qu'elle habite en haut ou en bas du village. Par ailleurs, les habitants du bas du village pourront continuer à venir sans problème au village.

La Municipalité rend attentive qu'une modification pour autant qu'elle soit acceptée par les Transports publics nyonnais ne pourrait être prise en compte immédiatement. Un changement pourrait être envisagé au plus tôt à fin décembre 2022.

Par ailleurs, la faisabilité sera étudiée par la future Municipalité de la législature 2021-2026 avec les TPN et la Ville de Nyon.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 juin 2021

Le Syndic
François Bryand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



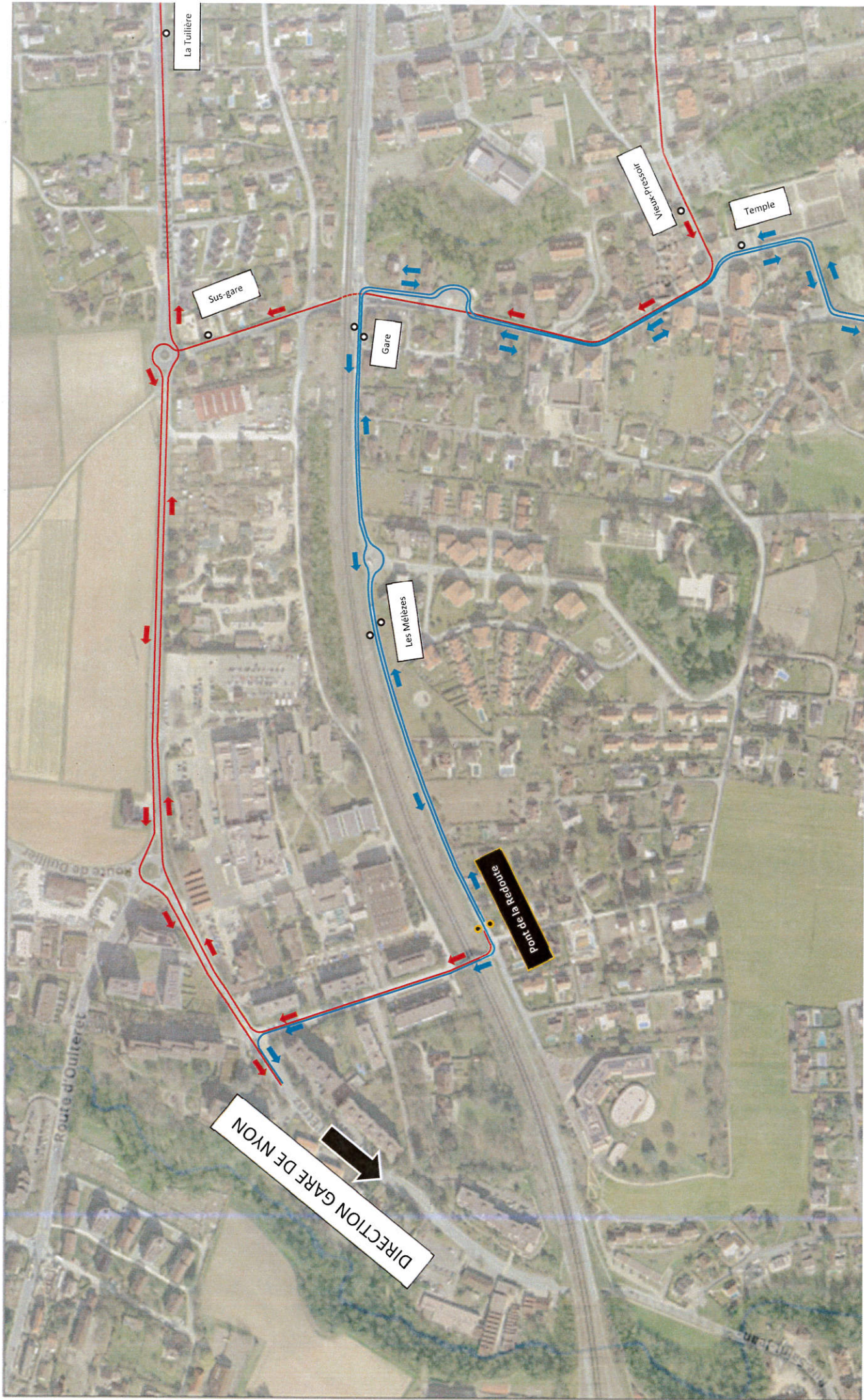
La Secrétaire a.i.
Donatella Orzan

Annexes : Postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »
1 plan mentionnant les 2 tracés



COMMUNE DE PRANGINS

CARTO **lacôte** | LE GÉOPORTAIL DE NOTRE RÉGION



DIRECTION GARE DE NYON

Port de la redoute

Sus-gare

Gare

Les Mélières

Joseph-Hain

Temple

La Tuilière

Route d'Oulteret

Route de Dulliez

Postulat « Bus 805 – assez de fatalisme »

En vertu

- du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal
- de l'article 31 de la loi sur les communes

j'ai l'honneur de déposer le postulat suivant:

"La Municipalité de Prangins est invitée à étudier l'opportunité de toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la commune. Plus particulièrement, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes, chacune tournant dans un sens différent."

Développement

Contexte

La commune de Prangins a vu il y a quelques années la fréquence de sa ligne de bus portée au quart d'heure. Plus récemment, afin de satisfaire les besoins de mobilité des futurs habitants du quartier « Au Clos », le cheminement de la ligne de bus 805 a été modifié (voir PV de la séance du CC du 21 février 2019). Il est important de prendre note d'emblée du fait que la ligne 805 se prolonge à l'ouest de Nyon en une autre ligne et que toute modification d'horaire pourrait impacter cette autre ligne également.

Situation

Dans l'état actuel, le cheminement « tourmenté » de la ligne de bus 805 implique les temps de parcours suivants :

- Prangins, La Tuilière → Nyon : 23 minutes
- Prangins, Tour d'eau → Genève : 37 minutes minimum, généralement 42-51min
- Prangins, Bénex-Dessus → Lausanne : entre 53 et 65min
- Prangins, La Tuilière → Haute-écoles EPFL/UNIL : plus de 75 minutes

Il est relativement facile de conclure que ces temps de parcours ne sont pas compétitifs en faisant, par exemple, les constatations suivantes :

- Pour se rendre à Nyon, depuis le Pélard ou Bénex-Dessus, autant marcher !
- Lorsqu'on utilise googlemaps, ce dernier oriente très souvent l'utilisateur vers la ligne 811 pour se rendre à Nyon, à Gland ou ailleurs (et ce surtout depuis que la fréquence de cette ligne a passé à la demi-heure). La figure 1 montre un exemple d'un tel résultat.
- Il est même relativement aisé de trouver des situations où l'on est invité à marcher jusqu'à Nyon, Chantemerle pour prendre le bus 804 (voir la figure 2 et sa légende).

- Un temps de parcours de 75min pour se rendre dans la zone universitaire du canton place Prangins à égalité avec des localités plus excentrées comme Genolier ou Trèlex.
- Pour arriver "au cours" dans l'auditoire à 8h10, un étudiant domicilié à la Tuilière devra prendre le bus à 6h48.



Figure 1. Exemple de résultat de google préconisant d'aller à Nyon en utilisant la ligne 811.



Figure 2. A l'heure de la requête, marcher du Chemin des Mouilles vers l'arrêt du bus 804 permet de se rendre à Nyon gare au plus vite (arrivée 16h00).

Ces temps de parcours sont dus d'une part à la configuration "en boucle" de la ligne. Un usager prenant le bus en début de boucle, ou le quittant en fin de boucle, se voit forcé de parcourir une grande partie de cette boucle. Au surplus, la boucle est fort longue et de plus se replie sur elle-même. On voit l'église de Prangins depuis deux angles différents. Il manque juste un angle pour égaler Wassen sur la ligne du Gotthard !

D'autre part, ces temps sont dus aux mauvais alignements des départs et arrivées des bus 805 avec les trains en direction et provenant de Lausanne, tout particulièrement les

RegioExpress. Ainsi un usager arrivant par exemple à 16h24 à Nyon de Gland devra attendre 16h38 pour que le bus se mette en route, soit 14 minutes ! Dans l'autre sens, un usager devant prendre le train à 7h36 à Nyon (par exemple pour suivre un cours à l'UNIL) se verra déposé par le bus à 7h22, soit 14 minutes d'attente. Les temps d'attentes de chaque correspondance sont listés dans les tableaux ci-dessous :

Type de train	Arrivée à Nyon en train	Départ du Bus 805	Attente à Nyon en minutes
RE de Coppet	05	08	3
IR 15 de Genève	13	23	10
IR 90 de Lausanne	15	23	8
RE de Gland	24	38	14
RE de Coppet	35	38	3
IR 90 de Genève	43	53	10
IR15 de Lausanne	44	53	9
RE de Gland	54	08	14

Type de train	Arrivée à Nyon en bus 805	Départ du train	Attente à Nyon en minutes
RE vers Gland	52	06	14
IR 15 vers Lausanne	07	13	6
IR 90 vers Genève	07	16	9
RE vers Coppet	22	25	3
RE vers Gland	22	36	14
IR 90 vers Lausanne	37	44	7
IR15 vers Genève	37	44	7
RE vers Coppet	52	55	3

L'un dans l'autre, un usager montant dans le bus à la tour d'Eau à 7h03 et passant par dessus les rails à cette heure là, arrivera 18 minutes plus tard à Nyon, repartira de Nyon 33 minutes plus tard, et repassera au pont de Bénex au même endroit (mais sous le pont cette fois-ci) 35 minutes plus tard !

Soyons objectifs, cette faible compétitivité horaire, cumulée à l'agacement psychologique de se voir "tourner", n'encourage pas à la mobilité douce, surtout pour les personnes se déplaçant en direction de Lausanne. Mettre 25min pour reculer jusqu'à Nyon... se retrouver au pont de Bénex-Dessus 35 minutes avoir l'avoir franchi en bus... Autant y aller en voiture, puisque que les 30 première minutes de bouchons sont "offertes" !

Possibilités d'amélioration

Une solution simple pour limiter l'impact de "l'effet boucle" consisterait à diviser la ligne en deux lignes distinctes, par exemple 805-H (sens horaire) et 805-AH (sens antihoraire), ainsi que décrit sur la Figure 3. La desserte serait quasi identique, avec cependant un gain de temps appréciable pour les résidents situé au Nord du village. Dans la foulée, il pourrait être intéressant de pérenniser le "raccourci" actuel mis en place à cause des travaux au pont de

10.5.21.

S.K.

la Redoute, en passant devant GSK sur l'une des boucles. Il est important de remarquer qu'une telle division en deux lignes ne change en rien la desserte sur la commune de Nyon.



Figure 3. Exemple de décomposition de la ligne 805 en deux sous-lignes aux tracés quasi identiques mais dans des sens différents.

Une autre amélioration possible consisterait à légèrement décaler une des deux lignes (chacune étant désormais indépendamment cadencées à la demi-heure) afin de « d'accrocher » les correspondances avec le RegioExpress en direction de Lausanne.

Conclusions

Prangins "cité de l'énergie" se doit de proposer une offre compétitive en matière de mobilité collective. Au travers des exemples décrits plus haut, il ne me semble pas exclu de pouvoir trouver une solution meilleure que celle en place actuellement, et ce potentiellement sans affecter les autres communes ni enfreindre les contraintes des TPN. Suivant l'adage "qui paye commande", et sachant que les Pranginois financent la majeure partie de la ligne 805, assez de fatalisme ! Refusons de découvrir chaque décembre à quelle sauce et surtout selon quels horaires nous serons mangés ! En conclusions, je vous invite, cher-e-s collègues à appuyer ce postulat et le renvoyer à une commission pour considération avant un éventuel renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Prangins, le 10 mai 2021

Sébastien Rumley

Municipalité

Service Bâtiments

Délégué municipal : Igor Diakoff

Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley : « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule, la Municipalité rappelle que la tendance actuelle invite tout un chacun, qu'il s'agisse de personnes privées, d'associations, ou de collectivités publiques, à une réflexion approfondie et à long terme concernant les variations des coûts des ressources énergétiques.

L'interpellation de Monsieur Rumley s'inscrit donc pleinement dans une actualité sensible et volatile, compte tenu des événements dramatiques vécus par deux pays dont l'économie repose grandement sur des ressources naturelles telles que le pétrole ou le gaz, et qui jouent un rôle important d'exportateur à destination de l'Europe et de la Suisse.

La politique de ces pays en matière d'exportation de matières premières influence grandement les prix du marché des matières premières.

Nous rappellerons que les choix du mazout ou du gaz pour le chauffage de certains de nos bâtiments reposent sur des choix stratégiques datant de plusieurs années et la décision de remplacer nos chaudières par un mode de chauffage d'un autre type nous paraît coûteuse et prématurée après seulement 2 mois de guerre en Ukraine.

Pour mémoire, des études de remplacement de certains de ces modes de chauffage par des pompes à chaleur ont été effectuées, notamment pour la maison de commune, mais les conclusions de la SEIC n'étaient pas favorables.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/La commune dispose-t-elle d'un plan d'économie d'énergie ?

La commune de Prangins n'a pas, à ce jour, établi de plan d'économie d'énergie de manière formelle. Toutefois elle reste attentive à la volatilité qui entoure sa consommation énergétique et compte envisager plusieurs mesures, qui pourraient être, dans un premier temps :

- projet de contrôle du pilotage des chaudières par des détecteurs dont les données sont centralisées sur un PC qui pilote les chaudières afin d'en optimiser l'exploitation. Il s'agirait d'une nouvelle prestation proposée par la SEIC, projet KONSTL.

- calendrier de remplissage des citernes en fonction des variations des prix des matières premières.

2/De manière générale, quels furent les efforts de la commune ces dernières années pour connaître et réduire ses consommations ?

Des mesures figurant dans le plan climat 2019-2023 sont déjà actives, notamment l'abaissement de la température de la maison de commune.

La Municipalité ne manquera pas de suivre étroitement les développements relatifs aux coûts de l'énergie dans ses bâtiments communaux.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley :« Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »

Conseil communal de Prangins

Interpellation « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie »

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 67 du conseil communal, j'ai l'honneur de proposer l'interpellation de la Municipalité sur le sujet suivant :

Contexte

La guerre en Ukraine nous choque par ses images et ses récits. Elle nous met aussi face à nos responsabilités et surtout nos dépendances en matière énergétique.

Depuis le mois de janvier le prix du Pétrole a globalement augmenté de 50%. Le prix du gaz (référence : Dutch front month gas) a lui triplé. Si le conflit devait perdurer, ce qui n'est clairement pas improbable, et si la guerre commerciale devait se renforcer, il n'est vraiment pas exclu de voir ces prix progresser encore, tirant avec eux le prix de l'électricité.

Même si ces « secousses » pourraient être un peu atténuée par d'éventuelles aides ou actions au niveau fédéral ou cantonal, et lissées par les opérateurs (SEIC, SI Nyon), l'impact éventuel sera absolument perceptible pour chacun.

De nombreux foyers seront donc amenés à réfléchir comment rationaliser leur consommation d'énergie, pour des raisons financières bien sûr, mais aussi par égard pour ceux qui ont en un besoin absolu (par exemple pour se nourrir ou se chauffer pour **survivre**). Au demeurant, ces efforts de rationalisation seront également utiles pour la préservation du climat.

La question se pose aussi pour la commune. D'après les comptes 2020, la commune a dépensé CHF 166'177.24 en électricité (sommes des comptes en .3123), et CHF 85'276.08 en combustibles (somme des comptes en .3124). C'est à peu près un point d'impôt qui « passe » ainsi dans l'énergie. Si les prix de l'énergie triplent, il faudra trouver deux points d'impôt pour compenser... à moins de rationaliser.

Des mesures simples permettent souvent des économies notables. Par exemple :

- Identification des locaux surchauffés (> 23°)
- Abaissement de la température ambiante de 1 ou 2 degrés
- Abaissement ou coupure du chauffage dans les pièces très peu ou peu utilisées
- Contrôles réguliers pour éviter les couples « radiateur ouvert fenêtre ouverte »
- Relevé hebdomadaire des compteurs pour détecter fuites ou anomalies de consommation
- Efforts journaliers pour éteindre les éclairages non-LED ou appareils gourmands.

Interpellation

Mes questions sont les suivantes :

- La commune dispose-t-elle d'un plan d'économie d'énergie ?
 - o Si ce n'est pas le cas, envisage-t-elle de se doter d'un tel plan ?
- De manière générale, quels furent les efforts de la commune ces dernières années pour connaître et réduire ses consommations ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Prangins, le 11 mars 2022

Sébastien Rumley



Municipalité

Service Ressources humaines (RH)

Délégué municipal : Jean de Wolff

Réponse municipale à l'interpellation de Madame la conseillère communal Rachel Carvagna-Deblue intitulée « *Valse des employés communaux : que se passe-t-il ?* »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité rappelle en préambule que les objectifs de l'Exécutif de l'ancienne législature et de celle-ci sont de promouvoir une administration efficiente au service des citoyens, et d'accélérer la transition numérique par la sécurisation et la modernisation du système d'information et l'introduction d'une véritable cyberadministration. L'implémentation de ces objectifs provoquent des changements nécessaires dans un grand nombre de procédures de travail des collaborateurs mais également dans les outils, notamment informatiques, utilisés. Elle a impliqué des révisions importantes avec notamment l'introduction en automne 2020 d'une gestion par un outil informatique de la préparation et du suivi des séances de Municipalité, puis au printemps 2021 d'une gestion intégrée des documents papier et électroniques de l'administration communale (GID), y compris un nouveau plan de classement effectif au 1 juillet 2021, et plus récemment un travail de migration informatique.

En parallèle l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale au 1^{er} juillet 2021 implique forcément des adaptations aux modes de travail des nouveaux municipaux pour les services changeant de magistrat responsable et une clarification des compétences respectives entre les services et la Municipalité. Ce genre de phase prend toujours un peu de temps pour que tout le monde s'adapte et cela a pu créer des incertitudes chez certains.

Par ailleurs, au vu de la crise sanitaire, la nouvelle Municipalité a dû attendre le début mars 2022 pour avoir le plaisir de réunir pour la première fois l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale pour une séance informative et conviviale.

La Municipalité regrette bien évidemment chaque départ mais comprend les motivations des collaborateurs concernés, de donner une nouvelle orientation à leur carrière. Elle souhaite rester à l'écoute des besoins des collaborateurs et elle a, pour information, dès le début de la législature travaillé à adapter le cadre réglementaire vieux de 10 ans en matière de ressources humaines (RH). Elle a également mis sur pied une politique salariale inexistante par le passé afin de garantir à tous un traitement équitable. Ces documents sont actuellement en consultation auprès de représentants des collaborateurs. La Municipalité a enfin remis en place les entretiens d'évaluations que le COVID avait empêché dans un passé récent. Toute cette activité n'a évidemment pas encore pu déployer d'effet visible au sein du personnel.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/ Combien d'employés communaux ont-ils démissionnés depuis le début de la législature et depuis combien de temps chacun d'entre eux était-il en place ?

Trois employés fixes ont donné leur démission depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- La responsable du service Ressources Humaines (RH) à 30%, en poste depuis 2018, mais au sein de la commune depuis 2013, remplacée à date de son départ au 1 janvier 2022. La responsable du service RH occupait également la fonction de secrétaire municipale adjointe, depuis 2019, poste auquel elle a également été remplacée au 1^{er} janvier 2022.
- La responsable du service Urbanisme à 50%, en poste depuis le 1^{er} mars 2019, pour la fin mai 2022, compensée par l'augmentation du temps de travail de sa collègue urbaniste, promue responsable du service de l'Urbanisme dès le 1^{er} juin 2022.
- La collaboratrice administrative au service Urbanisme à 70%, en poste depuis 2007, occupée principalement par des tâches de police de constructions, remplacée par une personne en CDD longue durée à date de son départ au 1^{er} mai 2022. Il a été décidé ici de privilégier un CDD dans la mesure où le périmètre des tâches en lien avec la police des constructions risque d'évoluer et donc le profil des collaborateurs devra s'adapter.

Deux employées fixes ont démissionné durant la période d'essai :

- La responsable du service Bâtiments à 100%, après 3 semaines, en poste depuis le 15 janvier 2022, poste encore ouvert à ce jour.
- La collaboratrice administrative au service Bâtiments à 50%, après 6 semaine, en poste depuis le 1 janvier 2022, remplacée 2 semaines après son départ.

Il est à noter que toutes ces démissions, hormis pour le poste de responsable du service Bâtiments qui est encore ouvert, ont été compensées dans un délai court par un nouvel engagement. Il n'a donc pas été nécessaire de faire appel à des sociétés de travail ou à des collaborateurs temporaires. La surcharge éventuelle de l'intérim ou de la transition, a été le cas échéant assurée par des collaborateurs, voire des Municipaux. Les finances de la commune n'ont donc par été directement affectées par ces changements.

2/ Parmi les démissions, certaines sont-elles motivées par des difficultés hiérarchiques ou des conflits de personnes ? Quels sont les motifs de démission invoqués ?

Les motifs invoqués sont divers (voir ci-après) mais aucune information factuelle invoquant des difficultés hiérarchiques ne nous est parvenue. Les motifs communiqués sont d'une part d'obtenir un meilleur poste (la secrétaire municipale adjointe a par exemple été nommée Secrétaire Municipale à Allaman / la responsable du service Urbanisme qui travaille également au sein d'une autre institution a privilégié son autre fonction) ou d'avoir reçu une offre plus attractive (le cas de notre Responsable du service Bâtiments).

Nous constatons d'autre part le départ de la collaboratrice administrative au service Bâtiments, qui pendant la période d'essai a réalisé que les tâches liées à son poste ne lui convenaient pas. Nous regrettons enfin le départ de la collaboratrice administrative au service de l'Urbanisme qui a accepté un poste lui convenant mieux dans une autre commune.

3/ Ce chiffre est-il comparable avec les démissions reçues durant la législature 2016-2021 ?

Ce chiffre est effectivement plus élevé que par le passé mais comme on peut le voir il est le fait d'une addition de cas individuels différents les uns des autres.

4/ Comment la Municipalité explique-t-elle ce phénomène, et que fait-elle pour y parer? Un audit est-il envisagé ?

Les collaborateurs démissionnaires nous ont lors des entretiens de départ communiqués les raisons de leur départ, qui comme on l'a vu ci-dessus sont diverses. Dans la mesure où elles ne semblent pas liées au même phénomène, il est difficile d'en conclure un besoin de changer de politique RH. La Municipalité va donc poursuivre sa politique RH actuelle. La prochaine étape clé sera la discussion autour du nouveau règlement du personnel et de la politique RH avec les représentants du personnel, auprès duquel ce document est actuellement en consultation.

Il n'est pas envisagé de faire un audit, en revanche une enquête de satisfaction des collaborateurs est envisagée, lorsque la migration informatique aura été digérée par tous les collaborateurs.

5/ Combien de remplaçants/personnes temporaires travaillent-elles actuellement au sein de l'administration?

Aucune personne temporaire ne travaille actuellement au sein du personnel de la commune en remplacement d'un collaborateur fixe. Nous employons deux personnes en CDD de longue durée au centre d'animation et une personne en CDD de longue durée au service de l'Urbanisme. Il a été décidé de faire ici un CDD dans la mesure où le périmètre des tâches au service de l'Urbanisme risque d'évoluer et donc le profil des collaborateurs devra s'adapter. La commune emploie également des auxiliaires (définition < de 8 heures par semaine) dans différents services tels que Finance, Contrôle des habitants et Environnement, afin de renforcer ces services durant la migration informatique ou pour faire face à des situations de maladie ou de surcharge temporaires. Un poste de responsable de service Bâtiments reste enfin à pourvoir.

6/ Comment la Municipalité compte-t-elle assurer la bonne marche de l'administration communale et éviter les pertes de connaissance?

Outre des systèmes d'information performants et des processus de travail documentés, la bonne marche de l'administration peut être renforcée en disposant du nombre de collaborateurs qualifiés adéquat dans chacun des services. Au vu de la complexité des tâches et des outils il n'est à ce stade plus envisageable de miser sur des collaborateurs polyvalents, afin de combler les éventuels trous dans un service par des collaborateurs d'autres services. Typiquement un collaborateur administratif du service de l'Administration générale ne peut pas assurer de présence au service Contrôle des habitants ou un collaborateur administratif au service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts ne pourra pas remplacer un collègue au service Bâtiments.

Certains services, notamment ceux qui offrent des services à la population, comme par exemple le service Contrôle des habitants, pourraient à l'avenir privilégier des équipes à 3 personnes, travaillant par exemple en moyenne à 60% plutôt que 2 personnes à 90%. Un autre modèle est de renforcer une équipe de 2 collaborateurs à plein temps par un auxiliaire formé à certaines tâches. Ainsi en cas de départ conjugué à une maladie d'un titulaire, la prestation de service et la connaissance seront préservées. Certes un tel modèle organisationnel est très légèrement plus coûteux en termes de coordination et de formation des collaborateurs, mais il est plus résilient. Il dépend évidemment de la volonté des collaborateurs quant à leur taux d'activité.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire

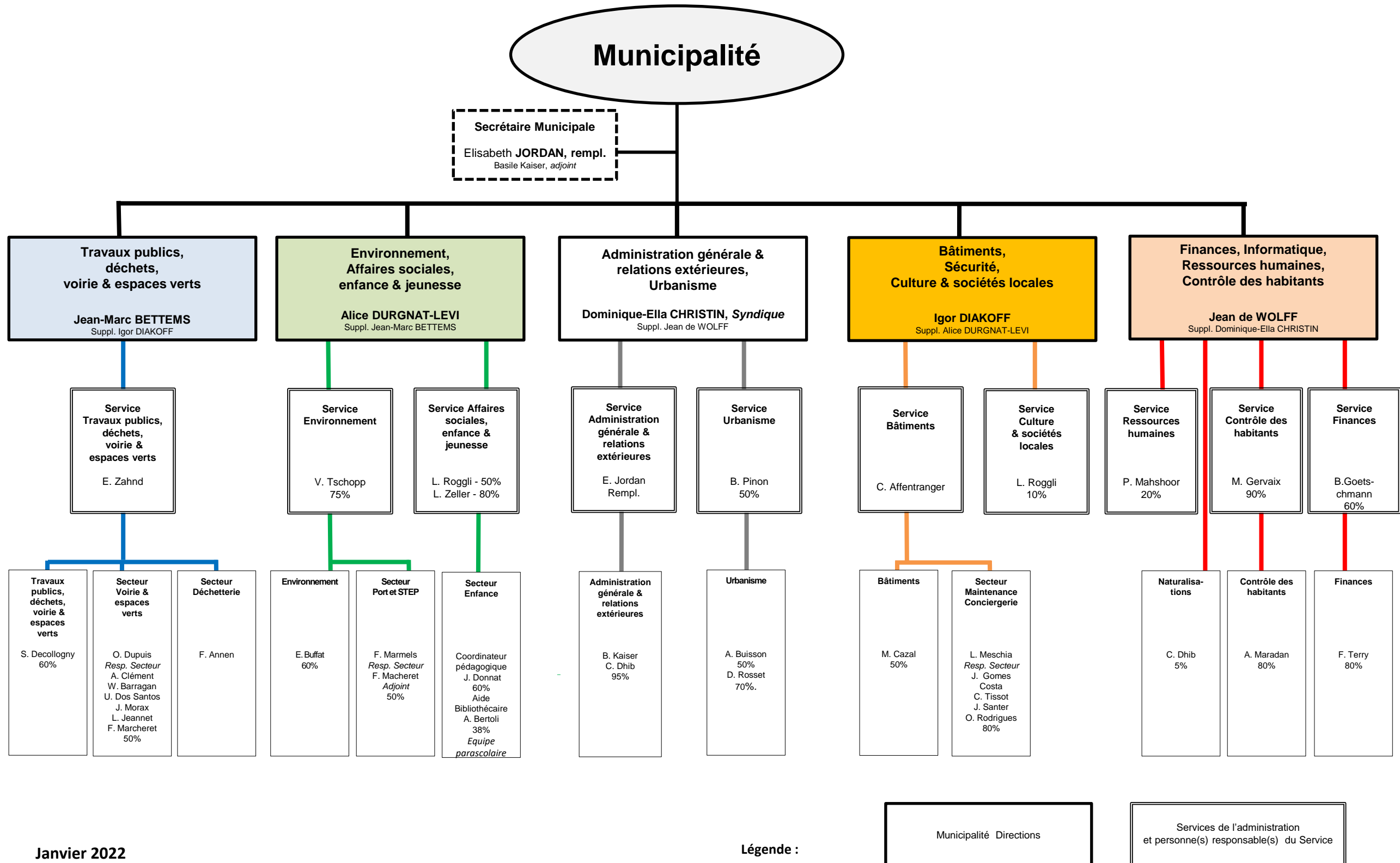


Poona Mahshoor

Annexes :

- Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale – Janvier 2022
- Interpellation de Madame Rachel Carvagna-Deblue intitulée « Valse des employés communaux : que se passe-t-il ? »

ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2021-2026 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION



INTERPELLATION

Valse des employés communaux : que se passe-t-il ?

Lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2022, le nouvel organigramme des employés communaux a été présenté. Il semblerait que cet organigramme ne soit déjà plus d'actualité et ait subi plusieurs changements.

Lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2021, plusieurs démissions et engagements de collaborateurs avaient été annoncés ; le rapport de la CoGes avait déjà à l'époque relevé – sur question du conseiller François Krull – un important « turn-over » au sein des employés communaux, point vraisemblablement laissé sans réponse ni suite.

Dès lors, nombre d'entre nous étant préoccupés par le sort des collaboratrices et collaborateurs de la Commune, les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

1. Combien d'employés communaux ont-ils démissionné depuis le début de la législature, et depuis combien de temps chacun d'entre eux était-il en place ?
2. Parmi les démissions, certaines sont-elles motivées par des difficultés hiérarchiques ou des conflits de personnes ? Quels sont les motifs de démission invoqués ?
3. Ce chiffre est-il comparable avec les démissions reçues durant la législature 2016-2021 ?
4. Comment la Municipalité explique-t-elle ce phénomène, et que fait-elle pour y parer ? Un audit est-il envisagé ?
5. Combien de remplaçants/personnes temporaires travaillent-elles actuellement au sein de l'administration ?
6. Comment la Municipalité compte-t-elle assurer la bonne marche de l'administration communale et éviter les pertes de connaissance ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses, par écrit.

Rachel Cavargna-Debluë

Conseillère Communale ALP

Municipalité

Service Bâtiments

Délégué municipal : Igor Diakoff

Réponse municipale à l'interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « *Une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglia des locations de salles* »

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

L'une des missions du Service Bâtiments est d'assurer la gestion des salles des bâtiments communaux. Il s'agit d'une part de gérer la location, ponctuelle ou à l'année, des salles à des particuliers, sujettes à contrat de location. Il s'agit d'autre part de gérer la mise à disposition de salles pour des séances de travail interne à la Commune et des séances de groupes politiques pranginois et de commissions du Conseil communal.

La Municipalité est actuellement dans une phase de transition informatique qui nous invite notamment à repenser nos modes opératoires pour un certain nombre d'activités dans la gestion de ces salles. Cette phase de transition est d'une grande complexité et exige un engagement de tous les employés communaux bien au-delà de nos activités habituelles. Notamment, nous sommes, actuellement, en phase d'analyse du processus de gestion des locations des salles que nous tentons d'optimiser et de simplifier autant que faire se peut. Nous avons, par ailleurs, été contraints d'interrompre temporairement le processus de location de salles pour ne pas submerger le service Finances qui s'occupe de la facturation. La réservation de salles sans facturation reste possible.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/De combien de salles disposons-nous sur la Commune, pouvant être mise à la disposition des pranginois, des groupes politiques, des associations et des différents groupes de jeunes, des organisations extérieures ?

Le nombre de salles, sujettes à contrat de location, et leur destination et fonctions, est détaillé sur le site de la commune prangins.ch, onglet « guichet virtuel », puis « location de salles ». De plus, les salles de réunion sont réservables par les collaborateurs ainsi que par les groupes et commission politiques par l'intermédiaire du Service des Bâtiments. Il n'y a pas de salle inemployée dans le bâtiment de la cantine scolaire.

2/Existe-t-il pour chaque salle un règlement d'organisation, de location et de mise à disposition ?

Oui, il existe un règlement de location des salles. Il existe de surcroît plusieurs notes de service établies de longue date qui régulent les locations de salles notamment :

- Marche à suivre pour les réservations « internes » de salles
- Collaboration de l'huissier et des concierges lors de manifestations « internes »
- Utilisation des salles de réunions par les commissions du Conseil communal et utilisation des salles par les groupes ou partis politiques pranginois.
- Mise à disposition de la salle des sociétés locales sise à la Maison Fischer par l'USL.
- Gratuité des salles communales
- Location des salles communales : caution et responsabilités civile
- Location durant les vacances scolaires pour les camps et activités sportives

3/Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?

La Municipalité compte optimiser l'organisation de la location des salles de la commune de 2 manières:

- a. Revoir les processus et les simplifier durant la phase d'analyse actuellement en cours.
- b. Accroître l'efficacité par l'utilisation du nouvel outil informatique.

4/Quels sont les grilles tarifaires pour chaque salle (pranginois / non pranginois) ?

Les grilles tarifaires pour les locations de salles sont détaillées sur le site de la commune prangins.ch, onglet « guichet virtuel », puis « location de salles ».

5/La salle de la maison Fischer (mise à disposition gratuitement), dont la location est gérée par Madame Ursula André, cosignataire de cette interpellation, semble être entrée dans une phase de congestion, tellement les demandes de locations affluent. Cette dernière ne convient par ailleurs pas aux personnes à mobilité réduite, en raison de l'absence d'ascenseur. La salle du Vieux pressoir ne peut plus être mise à disposition le vendredi et samedi. Est-ce que la Municipalité entend faire machine arrière sur ses intentions vis-à-vis du Vieux-Pressoir ? Le problème de l'accès pour une personne handicapée à la salle du 2ème étage de la maison Fischer ne s'est pas présenté à ce jour. Nous proposerons une salle dont l'accès soit adapté le cas échéant. Quant à la salle du Vieux-Pressoir, son avenir sera décidé à la fin de l'année et dépendra du nombre de demandes que nous aurons reçues pour cette salle spécifiquement.

6/Avec l'avènement des groupes politiques à Prangins depuis le début de la précédente législature, ainsi que des différentes réunions y relatives, ne serait-il pas souhaitable de revoir l'organisation de la location des salles dans sa globalité et d'en élargir la mise à disposition ? Deux notes de service explicitent les conditions d'utilisation de salles à l'intention des groupes politiques. La mise à disposition de salles supplémentaires dépend de leur disponibilité et non pas de l'organisation de la gestion des locations de salles. Les salles sont actuellement très demandées, et il ne reste que très peu de disponibilités d'ici la fin de l'année 2022.

7/Quels sont les coûts annuels actuels engendrés pour la collectivité (charges – recettes) y compris le ou les ETP nécessaires liés à l'organisation actuelle et futures ?

Comme déjà annoncé lors de précédents Conseil Communal, il est impossible actuellement de répondre à cette question des coûts annuels des salles communales de l'intégralité. En principe - mais

la phase analytique du processus n'étant pas terminée, on ne peut pas l'affirmer catégoriquement - le nouveau logiciel permettra de répondre à cette question.

Nous prenons note de la « grogne » évoquée dans l'interpellation de Mme André et de M. Auberson et souhaitons y répondre en indiquant les faits suivants :

- Nos salles sont victimes de leur succès, leur nombre est limité et la demande augmente, d'où, parfois, une certaine difficulté à répondre à toutes les attentes.
- Les activités sociales ayant diminué durant la pandémie, elle redémarre actuellement de manière considérable, augmentant ainsi la demande de salles.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglie des locations de salles »

Réponse à l'interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglie des locations de salles » - 2 mai 2022

Interpellation

Une salle, deux salles, trois salles,.....ou l'imbroglie des locations de salles

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

En vertu de l'article 67 du Règlement du Conseil communal de Prangins (article 34 LC), nous désirons par le dépôt de cette interpellation connaître les intentions de la Municipalité dans le cadre de la location et la gestion des différentes salles de la Commune, mise à disposition de la population, des groupes politiques et des externes.

En effet depuis quelques mois le processus de réservation des salles pranginoises semblent s'être quelque peu complexifié, voir devenir carrément kafkaïen.

A cet effet nous souhaitons que la Municipalité de Prangins réponde aux questions suivantes :

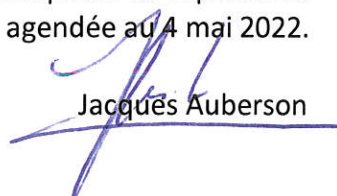
- De combien de salles disposons-nous sur la Commune, pouvant être mise à la disposition des pranginois, des groupes politiques, des associations et des différents groupes de jeunes, des organisations extérieures ? Nous avons, par ailleurs, sauf erreur dans le nouveau bâtiment scolaire, hébergeant la cantine scolaire, des salles vides ou n'étant pas pleinement occupées, qui pourraient être mise à disposition.
- Existe-t-il pour chaque salle un règlement d'organisation, de location et de mise à disposition ?
- Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?
- Quels sont les grilles tarifaires pour chaque salle (pranginois / non pranginois) ?
- La salle de la maison Fischer (mise à disposition gratuitement), dont la location est gérée par Madame Ursula André, cosignataire de cette interpellation, semble être entrée dans une phase de congestion, tellement les demandes de locations affluent. Cette dernière ne convient par ailleurs pas aux personnes à mobilité réduite, en raison de l'absence d'ascenseur. La salle du Vieux Pressoir actuellement mise à disposition d'une tranche de notre jeunesse, ne peut plus être mise à disposition pour les anniversaires, réunion, etc... le vendredi et samedi, ce qui est par ailleurs regrettable. Est-ce que la Municipalité entend faire machine arrière sur ses intentions vis-à-vis du Vieux Pressoir ? Ou aller de l'avant dans ses démarches ? Nous avons reçu entre temps, un préavis 11/22 qui ne lève pas les incertitudes quant à l'affectation de cette dernière.
- Avec l'avènement des groupes politiques à Prangins depuis le début de la précédente législature, ainsi que des différentes réunions y relatives, ne serait-il pas souhaitable de revoir l'organisation de la location des salles dans sa globalité et d'en élargir la mise à disposition ?
- Quels sont les coûts annuels actuels engendrés pour la collectivité ? (Charges – recettes) y compris le ou les ETP nécessaires liés l'organisation actuelle et futures ?

Une certaine grogne commence à se manifester au sein de la population et plus particulièrement des soussignés. Nous remercions par avance la Muncipalité de répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du conseil communal agendée au 4 mai 2022.

Prangins 14 mars 2022

Ursula André

Jacques Auberson



Municipalité

Service Administration générale & relations extérieures

Déléguée municipale : Dominique-Ella Christin, Syndique

Réponse municipale à Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos intitulée « *Quelle vie après la Poste à Prangins ?* »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En préambule, la Municipalité exprime son très grand regret concernant la fermeture de l'office postal de Prangins et son remplacement par un service à domicile dès le 20 mai 2022. Elle tient par ailleurs à retracer un bref historique de la fermeture de la filiale à Prangins. Depuis 2015 de nombreux échanges ont eu lieu entre la Municipalité et les représentants de la poste. Le sursis accordé à l'office postal est ensuite révoqué et, fin 2019, la Poste annonce à la Municipalité la confirmation de la fermeture de sa filiale sur notre commune. Les Autorités ont réagi auprès de la commission fédérale de la Poste (PostCom) afin de faire valoir ses arguments. La PostCom a recommandé à la Poste de privilégier dans la mesure du possible l'alternative d'agence postale. Cette dernière a réitéré sa décision de fermer sa filiale à Prangins en proposant trois solutions :

- Une reprise des prestations postales par un commerce local
- Une reprise des prestations postales par l'administration communale
- Un service à domicile

A plusieurs reprises, la Municipalité s'est adressée et a échangé avec les commerces locaux pour une reprise des prestations postales. Malheureusement, aucun commerce n'a souligné son intérêt.

La précédente Municipalité a alors examiné au printemps 2021 l'opportunité de reprendre le service postal au sein de l'administration communale et a choisi de ne pas le faire. Elle a toutefois laissé à la nouvelle Municipalité en place dès le 1 juillet 2021 l'opportunité de se prononcer à ce sujet.

Le nouvel Exécutif a confirmé ladite décision à l'automne 2021. Ainsi, dès le 20 mai 2022, les opérations postales seront effectuées à partir du domicile (expédition de lettres, de colis, commande de timbres postes, retrait d'espèces ou paiement des factures) ou par un déplacement dans un bureau de poste des filiales avoisinantes.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/ Comment la Commune s'est-elle organisée pour la réception et surtout l'envoi (parfois en masse) de son courrier ?

La Commune recevra son courrier directement au guichet du greffe à 8h le matin. La Poste a par ailleurs prévu de repousser l'heure de levée de la boîte aux lettres sise à la Place 2 à 17h du lundi au vendredi et à 10h le samedi. Ces nouvelles levées seront effectives dès le 20 mai 2022.

La Commune a également mis en place un système avec la Poste afin que cette dernière vienne récupérer les colis volumineux ainsi que les lettres en nombre directement au guichet du greffe.

2/ Etant donné qu'aucun commerce local ne semble avoir accepté de reprendre ce service, a-t-il été envisagé de le reprendre au sein de l'Administration communale ?

Comme indiqué plus haut la Municipalité précédente a effectivement envisagé de reprendre le service de prestation postale au sein de l'administration communale. Toutefois la Poste, elle-même, a estimé que ce n'est pas une solution idéale car en son sens la synergie est différente de celle qui existe avec un commerce.

Il est important de souligner que la Poste pose des conditions importantes et contraignantes : pour l'année 2020, le pronostic de rémunération se montait à seulement CHF 30'506.-. La Poste demande aussi une ouverture de minimum trente heures par semaine sur cinq jour (du lundi au samedi) et pas de fermeture annuelle. De plus, la prise en charge des prestations postales aurait impliqué des changements d'infrastructure pour la Commune ainsi que l'engagement de nouvelles ressources humaines à cet effet. Dans ce sens, la compensation financière de La Poste aurait été inférieure aux charges impliquées par la reprise de ce service. Par ailleurs, il a été estimé que fournir des prestations postales ne faisait pas véritablement partie de la mission de l'Administration communale.

Ces contraintes importantes pour une administration communale ont poussé la Municipalité, en juin 2021, à ne pas donner suite sur la possibilité de reprendre ce service. Cette décision a ainsi été confirmée par la nouvelle Municipalité.

3/ Le cas échéant, a-t-il été envisagé de soumettre au Conseil un crédit complémentaire permettant d'engager une ressource dédiée (ou partagée), partiellement financée par la compensation financière proposée par la Poste. Ainsi, la Commune offrirait un vrai service à sa population et tout service a un coût.

Comme indiqué à la question N°2, la Municipalité n'a pas souhaité poursuivre cette option. Elle estime que ce n'est pas le rôle de l'administration communale que de reprendre les prestations postales.

4/ Avec la disparition des cases postales, nombreuses sont les sociétés locales et commerciales, ainsi que des privés, qui se retrouvent « à la rue ». A-t-il été envisagé la construction, et/ou la mise à disposition d'une série de boîtes aux lettres, par exemple sous le couvert anciennement utilisé par PubliBike ?

La suppression des cases postales a été communiquée à la Municipalité en automne 2021. L'Exécutif a par la suite suggéré la construction à Prangins de cases postales accessibles en tout temps. La Poste n'a pu répondre favorablement à la requête. En conséquence, dès le 20 mai 2022, la population pranginoise pourra profiter de ce service dans les filiales avoisinantes.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos « Quelle vie après la Poste à Prangins ? »

Interpellation : Quelle vie après la Poste à Prangins ?

Prangins, le 23 mars 2022

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Après quelques années d'espoir, la décision finale est tombée et la Poste de Prangins fermera définitivement ses portes le 20 mai.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a à diverses reprises essayé de maintenir ce service mais la Poste est restée inflexible.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) Comment la Commune s'est-elle organisée pour la réception et surtout l'envoi (parfois en masse) de son courrier ?
- 2) Etant donné qu'aucun commerce local ne semble avoir accepté de reprendre ce service, a-t'il été envisagé de le reprendre au sein de l'Administration communale ?
- 3) Le cas échéant, a-t'il été envisagé de soumettre au Conseil un crédit complémentaire permettant d'engager une ressource dédiée (ou partagée), partiellement financée par la compensation financière proposée par la Poste. Ainsi, la Commune offrirait un vrai service à sa population et tout service a un coût.
- 4) Avec la disparition des cases postales, nombreuses sont les sociétés locales et commerciales, ainsi que des privés, qui se retrouvent « à la rue ». A-t'il été envisagé la construction, et/ou la mise à disposition d'une série de boîtes aux lettres, par exemple sous le couvert anciennement utilisé par PubliBike ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses à ces différents points.



Peter DORENBOS